

LABORATOIRE GRAVIER

Pièce jointe n°4

Résumé Non Technique de l'étude d'impact



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'autorisation environnementale

Articles R.181-13 et suivants du code de l'environnement



N° 15964*02

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire. Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à traiter votre demande d'autorisation environnementale. Les destinataires des données sont les services de l'État.

1) Pièces à joindre pour tous les dossiers :

P.J. n°4. – Lorsque le projet est soumis à évaluation environnementale, l'étude d'impact réalisée en application des articles R. 122-2 et R. 122-3 du code de l'environnement [5° de l'article R. 181-13 du code de l'environnement]

[Se référer à l'annexe I](#)

[...]

Etude d'impact :

P.J.n°4 Le contenu de l'étude d'impact⁴ est proportionné à la sensibilité environnementale de la zone susceptible d'être affectée par le projet, à l'importance et la nature des travaux, installations, ouvrages, ou autres interventions dans le milieu naturel ou le paysage projetés et à leurs incidences prévisibles sur l'environnement ou la santé humaine [article R.122-5 du code l'environnement). Ce contenu tient compte, le cas échéant, de l'avis rendu en application de l'article R. 122-4 (cadrage préalable) et inclut les informations qui peuvent raisonnablement être requises, compte tenu des connaissances et des méthodes d'évaluation existantes.

En application du 2° du II de l'article L. 122-3, l'étude d'impact comporte les éléments suivants, en fonction des caractéristiques spécifiques du projet et du type d'incidences sur l'environnement qu'il est susceptible de produire :

Un résumé non technique des informations prévues ci-dessous. Ce résumé peut faire l'objet d'un document indépendant ;

Rappel du contenu de la PJ4 (Source : Extrait du Cerfa de demande d'autorisation environnementale n°15964*02)

Table des matières

1. OBJET DU DOCUMENT	5
2. PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT ET DU PROJET	6
2.1. Localisation du projet	6
2.2. Caractéristiques physiques et opérationnelles du projet.....	7
3. SYNTHESE DE L'ETAT INITIAL	9
4. ENJEUX ET SENSIBILITE DU MILIEU	14
4.1. Milieux naturels	14
4.2. Milieux naturels	16
4.3. Patrimoine historique et paysager	16
4.4. Environnement humain	17
4.5. Cadre de vie.....	18
5. INCIDENCES DU PROJET ET MESURES ASSOCIEES.....	20
5.1. Consommation d'eau	20
5.2. Consommation d'énergie.....	24
5.3. Incidences sur le climat	25
5.4. Incidences sur l'air.....	26
5.5. Incidences sur le sol et le sous-sol	28
5.6. Incidences sur les eaux superficielles et souterraines	33
5.7. Incidences sur le milieu naturel	38
5.8. Incidences sur le paysage, les biens matériels, le patrimoine culturel et archéologique 39	
5.9. Incidences sur l'activité humaine dont le trafic.....	39
5.10. Incidences sur le bruit.....	40
5.11. Incidences sur la gestion des déchets	40
5.12. Effets cumulés avec d'autres projets connus	42
6. MESURES D'EVITEMENT, DE REDUCTION OU DE COMPENSATION DES EFFETS NEGATIFS NOTABLES DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET MODALITES DE SUIVI 43	
7. VULNERABILITE DU PROJET A DES RISQUES D'ACCIDENTS ET DE CATASTROPHES MAJEURS	51
7.1. Risques naturels et technologiques.....	51
7.2. Risques générés par le projet.....	51
8. JUSTIFICATION DU CHOIX DU PROJET	52
9. COMPATIBILITE AVEC LES DOCUMENTS D'URBANISME, SCHEMAS ET PLANS ENVIRONNEMENTAUX.....	53
10. POSITION DU PROJET PAR RAPPORT AUX MEILLEURES TECHNIQUES DISPONIBLES	54

LABORATOIRE GRAVIER LUSSAN	Installations classées pour la protection de L'environnement	RNT - Etude d'impact
-------------------------------	---	----------------------

11. PRESENTATION DES METHODES ET DIFFICULTES RENCONTREES58

1. OBJET DU DOCUMENT

Le projet du LABORATOIRE GRAVIER porte sur une extension des capacités de production de son usine de fabrication de produits cosmétiques et d'entretien ménager certifiés biologiques sur la commune de Lussan (30), au sein de la Zone d'Activité Economique (ZAE) du Grand Lussan.

Le projet d'extension des capacités de production est soumis à autorisation au titre de la rubrique 3410-k « Fabrication de produits chimiques organiques – tensioactifs et agents de surface » de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), il doit faire l'objet d'une demande d'autorisation environnementale sachant qu'actuellement le site est classé à déclaration au titre de la rubrique 2630.

Il est également soumis à évaluation environnementale systématique en application de la catégorie « 1-a) Installations classées pour la protection de l'environnement - Installations mentionnées à l'article L. 515-28 du Code de l'environnement » du tableau annexé à l'article R. 122-2 du Code de l'environnement.

Le dossier de demande d'autorisation environnementale a ainsi pour objectif de présenter le projet d'exploitation de cette unité de production de savons, détergents et cosmétiques.

Le présent document fait partie intégrante de ce dossier et correspond au Résumé Non Technique de l'étude d'impact du projet LABORATOIRE GRAVIER (PJ n°4).

2. PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT ET DU PROJET

2.1. Localisation du projet

Le LABORATOIRE GRAVIER de Lussan est situé dans le département du Gard (30). Le site est situé dans la Zone d'Activités (ZA) du Grand Lussan, en bord de D144, à l'extrémité Sud-Est de la commune de Lussan aux coordonnées LAMBERT 93 suivantes :

X = 812 321.407 m

Y = 6 337 919.012 m

Z = 228 m NGF

Le site est entouré en majeure partie par des champs et par les entreprises voisines, au nord et à l'ouest, présentes dans la zone d'activité.

Le plan de situation, le plan des réseaux et les autres pièces graphiques, respectivement fournis en PJ n°1, n°2 et n°48, permettent également de situer le site et de se rendre compte de l'environnement existant autour de cette usine.

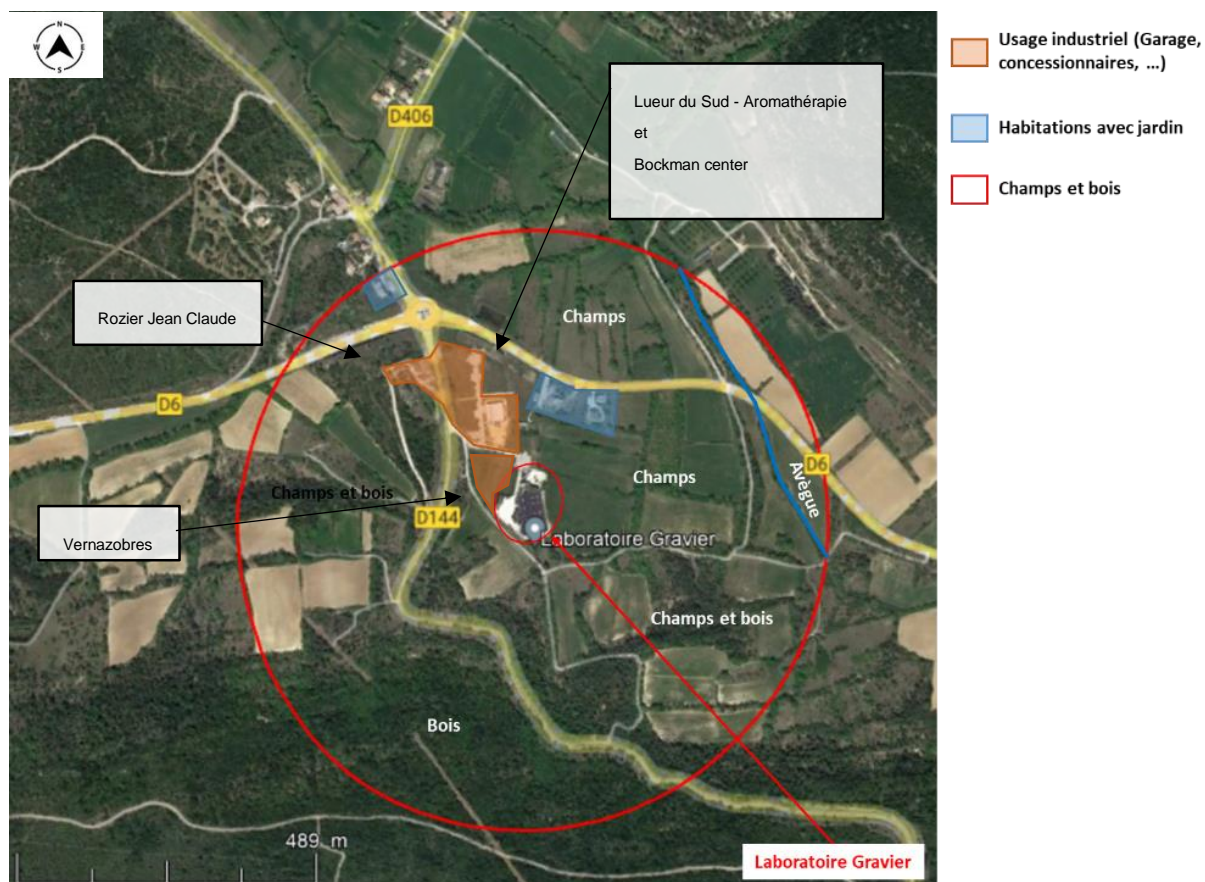


Figure 1. Vue aérienne au voisinage du site projet – source : Géoportail

LABORATOIRE GRAVIER LUSSAN	Installations classées pour la protection de L'environnement	RNT - Etude d'impact
-------------------------------	---	----------------------

2.2. Caractéristiques physiques et opérationnelles du projet

Nous rappelons ci-après les principales composantes du projet de création de l'usine de production de détergents et cosmétiques certifiés biologiques du LABORATOIRE GRAVIER.

CARACTERISTIQUES DU SITE	
Nom du projet	Projet LABORATOIRE GRAVIER
Nature du projet	<p>Le bâtiment dispose d'une surface au sol de 3 625 m². Il sera découpé en 2 volumes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Partie bureaux au nord ; ✓ Partie usine de production au sud ; <p>Ce site comprendra également l'ensemble des espaces extérieurs nécessaires à son fonctionnement, soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ les espaces nécessaires à la circulation, au stationnement et à l'évolution des véhicules VL et PL accédant sur le site avec connexion aux voiries internes de la ZA ; ✓ l'extension du parking existant par la création d'une nouvelle aire de stationnement au nord-ouest du bâtiment ; ✓ les espaces et équipements dédiés à la circulation sécurisée des piétons sur le site ; ✓ le bassin de gestion des eaux pluviales et de rétention des eaux d'extinction incendie. <p>Installation de panneaux photovoltaïques en toiture du bâtiment de production.</p>
Implantation du projet	Zone d'Activités du Grand Lussan, Lussan
Effectif du site	60 personnes
Horaires d'exploitation	Horaires fixes 8h-18h du lundi au vendredi pour la partie bureaux et production
Surface du terrain d'implantation	12 769 m ²

Tableau 1. Principales composantes du site

Le plan de masse du site est fourni en page suivante.

3. SYNTHÈSE DE L'ÉTAT INITIAL

Le tableau ci-dessous présente les éléments principaux issus de l'état initial.

Milieu physique	
Climat	<p>Le climat de la zone d'étude est méditerranéen, caractérisé par des saisons bien marquées : les hivers sont doux et pluvieux et les étés sont chauds et secs.</p> <p>Le gel, le brouillard et les orages sont des phénomènes fréquents, dans la région tandis que la neige et la grêle sont plus rares.</p> <p>Le niveau de foudroiement est fort pour la commune de Lussan.</p> <p>Prédominance des vents en provenance du Nord Nord-Ouest et du Nord.</p>
Topographie	<p>Le terrain naturel de la zone de projet présente un point haut au Sud et un point bas au nord, le long de la RD6. La pente est légère et la topographie varie de 225 à 230 m NGF</p>
Géologie et qualité des sols	<p>Selon les études géotechniques réalisées au droit du site ou dans la ZAE du Grand Lussan, le sous-sol est constitué :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'argile margineuse moyennement compacte ; - De marne très compacte. <p>Selon l'étude loi sur l'eau réalisée à l'échelle de la ZAE, l'argile colluviale est peu ou pas perméable, la marne grise litée n'est pas perméable (source : étude loi sur l'eau)</p> <p>Le site n'est pas classé comme site BASIAS ou BASOL. Absence de polluants significatifs et liés à l'incendie sur les sols superficiels sur site et dans un rayon de 500m, les sols et eaux superficielles des bassins d'orage ainsi que les eaux souterraines du captage AEP.</p>
Hydrogéologie	<p>Le projet est concerné par la masse d'eau souterraine « Calcaires urgoniens des garrigues du Gard et du Bas-Vivarais dans le BV de la Cèze » n°FRDG162.</p> <p>Cette masse d'eau souterraine FRDG162 présente un bon état quantitatif et chimique</p>

LABORATOIRE GRAVIER LUSSAN	Installations classées pour la protection de L'environnement	RNT - Etude d'impact
-------------------------------	---	----------------------

	<p>Le projet se situe à 750 m au Sud d'un captage AEP, et le Périmètre de Protection Rapprochée du captage se trouve à 350 m au Nord du site.</p> <p>On peut noter qu'une petite partie du bassin d'infiltration nord des eaux pluviales se situe en bordure du Périmètre de Protection de ce captage AEP. Il y a donc une sensibilité d'usage des eaux souterraines. Néanmoins, compte tenu du fait que les eaux souterraines sont captées à partir de 31 m de profondeur et que les formations géologiques sus-jacentes sont constituées d'une alternance de marnes (faible perméabilité) et de calcaire, les eaux souterraines sont peu vulnérables par rapport à une pollution superficielle des milieux.</p>
Hydrologie	<p>Le site est localisé à proximité :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Le ruisseau de Vals à 500 mètres à l'ouest du projet ; ✓ L'Avègue à 400 mètres à l'est du projet ✓ Le Valat, drain hydrographique non pérenne en bordure ouest du projet.
SDAGE / SAGE	<p>Le projet est visé par le SDAGE du bassin Rhône Méditerranée. Le projet n'est pas concerné par un SAGE.</p> <p>La commune de Lussan est située dans le bassin versant de la Cèze pour lequel il existe un contrat de rivière.</p>
Milieu naturel	
Zones protégées	<p>Le projet est situé dans une zone Natura 2000 relevant de la directive « Oiseaux » (type ZPS n°FR9112033).</p> <p>Le projet s'inscrit également dans l'emprise du périmètre de protection de la ZNIEFF de type II : Plateau de Lussan et Massifs Boisés.</p> <p>Le site d'étude n'est pas localisé dans un autre type de zone protégée (ZICO, arrêté de biotope, parc naturel, réserve naturelle nationale, RAMSAR, etc.).</p>
Zones humides	Le site d'étude n'est pas localisé dans une zone humide.
Inventaire de terrain Faune-flore	Le pré-diagnostic réalisé par CERMECO en juin 2022 a permis d'évaluer la faible sensibilité des terrains du projet pour la biodiversité.

LABORATOIRE GRAVIER LUSSAN	Installations classées pour la protection de L'environnement	RNT - Etude d'impact
-------------------------------	---	----------------------

	<p>Le positionnement des terrains du projet aux abords immédiats d'une zone anthropisée diminue fortement leur attractivité vis-à-vis de la biodiversité.</p> <p>Seule la pelouse sèche au sud et les milieux boisés semblent présenter un intérêt floristique avifaunistique, mammalogique et herpétologique.</p> <p>Les autres milieux sont soit de surfaces trop faibles, soit pourvus d'une strate d'herbacée trop rase et entretenue pour convenir en tant que zone de refuge.</p> <p>Les terrains du projet ne semblent donc pas favorables à l'accueil d'une grande biodiversité.</p>
Continuités écologiques	Le projet LABORATOIRE GRAVIER n'est pas implanté dans un corridor écologique mais au sein d'un réservoir de biodiversité.
Patrimoine historique et culturel	
Paysage	Le projet se trouve au sein d'une Zone d'Activité implantée au sein d'une zone rurale fortement prononcée par la présence de forêts, vignobles et terres agricoles
Patrimoine culturel – architectural	Le projet n'est pas concerné par le périmètre de protection d'un monument historique aux alentours
Protections réglementaires	Le site classé le plus proche est le village de Lussan se situant à plus de 3 km du projet. Compte tenu de l'éloignement, le projet LABORATOIRE GRAVIER ne se situe pas dans le périmètre de protection de sites inscrits ou classés.
Sites archéologiques	Aucune découverte archéologique n'a été faite à proximité du projet.
Environnement humain	
Population – habitations	<p>Les habitations les plus proches se trouvent à 180 mètres au nord du site.</p> <p>Il n'y a pas d'école, crèche, collège ou lycée à proximité immédiate du projet. L'établissement fréquenté par des populations sensibles se trouve à 4,3 km et est catégorisé comme « propharmacie » d'après la base de données du Fichier National des Etablissement Sanitaires et Sociaux.</p> <p>Du fait de son implantation au sein d'une zone d'activités économique, de la présence de quelques ERP se trouvent à proximité du site.</p>

LABORATOIRE GRAVIER LUSSAN	Installations classées pour la protection de L'environnement	RNT - Etude d'impact
-------------------------------	---	----------------------

Urbanisme et servitudes	<p>Le projet se situe majoritairement en zone Ue « zone urbaine à vocation d'activités économiques ». Une partie du projet, à l'est, se trouve en zone A « zone agricole à protéger en raison de la valeur économique des sols » Les dispositions applicables en zone A ne permettent pas l'implantation d'installations classées.</p> <p>Une modification du Plan Local d'Urbanisme a été acceptée par la mairie de Lussan afin d'intégrer l'extension de la partie Est du projet en zone Ue. Le PLU est actuellement en cours de mise à jour (cf annexes 3 et 4).</p>
Activités artisanales / industrielles	<p>Le site en projet se situe de la Zone d'Activités économique du Grand Lussan. Le site s'implante dans une zone disposant d'un faible tissu industriel.</p> <p>On recense deux ICPE à autorisation dans l'aire d'étude élargie du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un élevage de chiens (rubrique 2120) ; - Une exploitation de carrière (rubrique 2510).
Zones de loisirs -tourisme	Aucun site remarquable pour l'activité touristique de la région ne se trouve dans l'environnement proche du site.
Zones agricoles	Du fait de son implantation au sein d'une zone rurale très prononcée, l'environnement du projet présente de nombreuses parcelles agricoles. On y trouve des zones de culture de céréales, des vignes, et en majorité des prairies.
Zones forestières	Le projet est entouré de nombreux espaces boisés.
Voies de Communication	<p>Le site est desservi par les axes routiers RD144 et RD6. Le Trafic Moyen Journalier Annuel de la RD6 est environ de 4 000 véhicules (VL et PL).</p> <p>Absence de voies ferroviaires, navigables ou d'aéroport dans l'aire d'étude élargie (3 km).</p>
Biens matériels et réseaux au voisinage du secteur	Les biens matériels présents dans l'environnement du site sont constitués par les voies de communication, les habitations, les entreprises avoisinantes ainsi que les biens publics.
Cadre de vie	

LABORATOIRE GRAVIER LUSSAN	Installations classées pour la protection de L'environnement	RNT - Etude d'impact
Qualité de l'air	<p>Les seules mesures de qualité d'air ont été réalisées dans l'agglomération d'Alès mais elles ne sont pas représentatives de la zone d'étude. En effet, au regard du contexte rural plus prononcé dans lequel s'inscrit le projet, la qualité d'air est jugée bonne. Bien que celle-ci peut-être altérée par le trafic routier, les installations de combustion des habitations ainsi que, ponctuellement, par des intrants agricoles.</p>	
Bruit	<p>L'état sonore de l'environnement du projet est caractéristique des zones d'activités alentours. Il est majoritairement lié au trafic routier sur les infrastructures avoisinantes, notamment la RD6. Les niveaux sonores en limite de propriété sont conformes aux exigences réglementaires pour chacune des périodes réglementaires et chaque point de mesure.</p>	
Vibration	<p>Le site du projet est localisé dans une zone d'activité avec des axes routiers à moyenne circulation. Les vibrations générées par la zone d'activité et les activités des entreprises voisines sont négligeables.</p>	
Pollution lumineuse	<p>Le site se trouve dans une zone où la pollution lumineuse est faible.</p>	

Tableau 2. Bilan sur les principaux enjeux environnementaux

4. ENJEUX ET SENSIBILITE DU MILIEU

4.1. Milieux naturels

Thématique	Caractéristique au sein de l'aire d'étude	Enjeux	Sensibilité
Climat	Le climat de la zone d'étude est méditerranéen, caractérisé par des saisons bien marquées : les hivers sont doux et pluvieux et les étés sont chauds et secs.	La zone n'est pas impactée ou très peu par des températures extrêmes ou des phénomènes tels que la neige qui sont rares.	Faible
Topographie	Le terrain du projet présente globalement une faible déclivité.	Le projet se situe hors zones inondables. Il est présent une légère pente vers le nord.	Faible
Géologie	<p>Selon les études géotechniques réalisées au droit du site ou dans la ZAE du Grand Lussan, le sous-sol est constitué :</p> <ul style="list-style-type: none"> • D'argile marneuse moyennement compacte ; • De marne très compacte. <p>Selon l'étude loi sur l'eau réalisée à l'échelle de la ZAE, l'argile colluviale est peu ou pas perméable, la marne grise litée n'est pas perméable (source : étude loi sur l'eau).</p> <p>Le site n'est pas classé comme site BASIAS ou BASOL. Absence de polluants significatifs et liés à l'incendie sur les sols superficiels sur site et dans un rayon de 500m, les</p>	Maîtrise des pollutions chroniques ou accidentelles	Moyenne

	sols et eaux superficielles des bassins d'orage ainsi que les eaux souterraines du captage AEP.		
Hydrogéologie	<p>Le projet est concerné par la masse d'eau souterraine « Calcaires urgoniens des garrigues du Gard et du Bas-Vivarais dans le BV de la Cèze » n°FRDG162.</p> <p>Cette masse d'eau souterraine FRDG162 présente un bon état quantitatif et chimique.</p> <p>Le projet se situe à 750 m au Sud d'un captage AEP, et le Périmètre de Protection Rapprochée du captage se trouve à 350 m au Nord du site. Une partie des bassins d'infiltration des eaux pluviales situés au nord du site sont dans le PPR.</p>	Ne pas altérer la qualité des eaux souterraines même si ces dernières sont peu exploitées dans l'environnement immédiat du site	Moyenne
Hydrologie	<p>Projet localisé près :</p> <ul style="list-style-type: none"> • de l'Avègue (400 m à l'ouest du projet) ; • du ruisseau de Vals (500 m à l'est du projet) ; • du Valat, drain hydrographique en limite ouest du site, participant à la collecte des eaux pluviales de la ZAE et de l'impluvium en amont de cette zone vers les bassins d'infiltration et de compensation existant au nord de la zone. 	Lutter contre les pollutions chroniques ou accidentelles	Forte
SDAGE / SAGE/ Contrat de rivière	<p>Le projet est visé par le SDAGE du bassin Rhône Méditerranée. Le projet n'est pas concerné par un SAGE.</p> <p>La commune de Lussan est située dans le bassin versant</p>	Le site doit se conformer aux prescriptions données par le SDAGE et le contrat de rivière du bassin de la Cèze.	Moyenne

LABORATOIRE GRAVIER LUSSAN	Installations classées pour la protection de L'environnement	RNT - Etude d'impact
-------------------------------	---	----------------------

	de la Cèze pour lequel il existe un contrat de rivière.		
Ressource en eau	Un point de captage d'eau potable est présent à 750 m au nord du site. Le bassin d'infiltration des eaux pluviales présent au nord se situe partiellement dans le Périmètre de Protection Rapprochée (PPR) du captage AEP d'eau.	Maîtriser les consommations en eau et éviter les pollutions par phénomène de retour	Moyenne

4.2. Milieux naturels

Thématique	Caractéristique au sein de l'aire d'étude	Enjeux	Sensibilité
Zones protégées	Le projet est situé dans une zone Natura 2000 relevant de la directive « Oiseaux » (type ZPS n°FR9112033) Le site d'étude n'est pas localisé dans un autre type de zone protégée (ZICO, arrêté de biotope, parc naturel, réserve naturelle nationale, RAMSAR, etc.).	Présence d'espèces protégées dans la zone d'étude (implantation du site en zone Natura 2000). L'étude Natura 2000 réalisée fait apparaître que les incidences résiduelles du projet n'engendreront pas d'incidences notables, ni aucun effet dommageable sur l'état de conservation des espèces ainsi que sur le fonctionnement écologique du site en question Natura 2000 en question (voir Etude d'incidence Natura 2000).	Moyenne
Zones humides	Le site d'étude n'est pas localisé dans une zone humide.		Faible
Continuités écologiques	Le projet LABORATOIRE GRAVIER n'est pas implanté dans un corridor écologique mais au sein d'un réservoir de biodiversité.	Sur site, un pré-diagnostic écologique a été réalisé par le cabinet CERMECO en juin 2022.	Moyenne
Inventaire de terrain	Les terrains du projet ne semblent pas favorables à l'accueil d'une grande biodiversité.		Faible

4.3. Patrimoine historique et paysager

LABORATOIRE GRAVIER LUSSAN	Installations classées pour la protection de L'environnement	RNT - Etude d'impact
-------------------------------	---	----------------------

Thématique	Caractéristique au sein de l'aire d'étude	Enjeux	Sensibilité
Paysage	Le projet se trouve au sein d'une Zone d'Activité implantée au sein d'une zone rurale fortement prononcée par la présence de forêts, vignobles et terres agricoles.	Favoriser l'intégration paysagère	Moyenne
Patrimoine culturel – architectural	Le projet n'est pas concerné par le périmètre de protection d'un monument historique.	Sans objet	Négligeable
Protections réglementaires	Le site classé le plus proche est le village de Lussan se situant à plus de 3 km du projet.	Sans objet	Négligeable
Sensibilité archéologique	Aucune découverte archéologique n'a été faite à proximité du projet.	Sans objet	Négligeable

4.4. Environnement humain

Thématique	Caractéristique au sein de l'aire d'étude	Enjeux	Sensibilité
Urbanisme et servitudes	Une servitude de passage a été actée entre la CCPU et le LABORATOIRE GRAVIER, suite à la demande du SDIS, pour permettre le passage des engins de secours sur l'ensemble du périmètre du site.	Prendre en compte les exigences des documents d'urbanismes	Forte

LABORATOIRE GRAVIER LUSSAN	Installations classées pour la protection de L'environnement	RNT - Etude d'impact
-------------------------------	---	----------------------

Population habitations –	Pas de zones d'habitations denses aux abords immédiats, seulement quelques habitations sont présentes au nord du site.	Maîtrise des risques générés par le projet	Moyenne
Activités artisanales/industrielles	Le site se trouve au sein d'une Zone d'Activité Economique. Présence d'activités industrielles dans l'environnement proche du site.		Moyenne
Zones de loisirs - tourisme	Aucun site ou activité remarquable pour l'activité touristique dans l'environnement immédiat.		Faible
Zones agricoles	L'environnement du site présente de nombreuses parcelles agricoles, on y retrouve des zones de culture de céréales, des vignes et en majorité des prairies.		Faible
Zones forestières	Le site projet LABORATOIRE GRAVIER est entouré d'espaces boisés.		Faible
Voies de communication	Accès au site depuis la RD144 et à proximité de la RD6.	Maitrise des flux de véhicules légers et de poids-lourds générés aux abords du site	Faible
Réseaux Voisinage au du secteur	Présence d'une ligne électrique haute tension à plusieurs centaines de mètre du site.	Absence d'enjeux	Négligeable

4.5. Cadre de vie

LABORATOIRE GRAVIER LUSSAN	Installations classées pour la protection de L'environnement	RNT - Etude d'impact
-------------------------------	---	----------------------

Thématique	Caractéristique au sein de l'aire d'étude	Enjeux	Sensibilité
Qualité de l'air	Qualité de l'air assez bonne. Faiblement impactée par le trafic routier.	Optimisation des flux de véhicule et maintien du niveau de qualité	Moyenne
Bruit / vibrations	L'état sonore de l'environnement du projet LABORATOIRE GRAVIER est commun aux entreprises implantées au sein de zones d'activités. Il est majoritairement lié au trafic routier.	Maitrise des émissions de bruit	Moyenne
Pollution lumineuse	Le site se trouve dans une zone où la pollution lumineuse est faible.	Maitrise des émissions lumineuses	Moyenne

5. INCIDENCES DU PROJET ET MESURES ASSOCIEES

5.1. Consommation d'eau

Pour couvrir ses besoins en eau, le LABORATOIRE GRAVIER n'a pas besoin d'eau brute (absence de captage d'eau souterraine au droit du site ni de pompage dans un cours d'eau) à l'exception d'une récupération des eaux de pluie pour l'arrosage des espaces verts.

Dans le cadre du projet LABORATOIRE GRAVIER, l'alimentation en eau est assurée par le réseau d'adduction d'eau potable (seule ressource en eau exploitée). Les usages de l'eau identifiés sont les suivants :

- ✓ Les procédés de fabrication (eaux utilisées dans les produits) ;
- ✓ Les eaux de lavage des équipements et de nettoyage des locaux de production ;
- ✓ Les locaux sociaux (sanitaires, cafétéria...) ;
- ✓ Les utilités (équipements climatiques, etc.) ;
- ✓ Les installations de protection contre l'incendie.

- Eaux de procédés :

Sur une base projetée de production d'environ 2 820 tonnes par an de produits finis, les besoins en eau potable sont de 1 120 m³ soit une proportion moyenne de l'ordre de 39 %. Il s'agit de l'eau intégrée aux procédés de fabrication et contenue dans les produits finis.

L'eau intégrée aux produits fabriqués est d'abord filtrée (filtres à charbon actif) pour ensuite être adoucie, purifiée à l'aide du système IONPROLX (cet appareil utilise la technologie d'osmose inverse et d'électrodéionisation). Un dispositif de stérilisation est également présent sur la boucle d'eau purifiée. Cette eau purifiée est ensuite acheminée au moyen de deux boucles de distribution vers les mélangeurs des box 1 et box 3 de production et vers le box 2.

Le local de production d'eau purifiée est implanté en bordure Est du bâtiment mitoyen aux locaux de production.

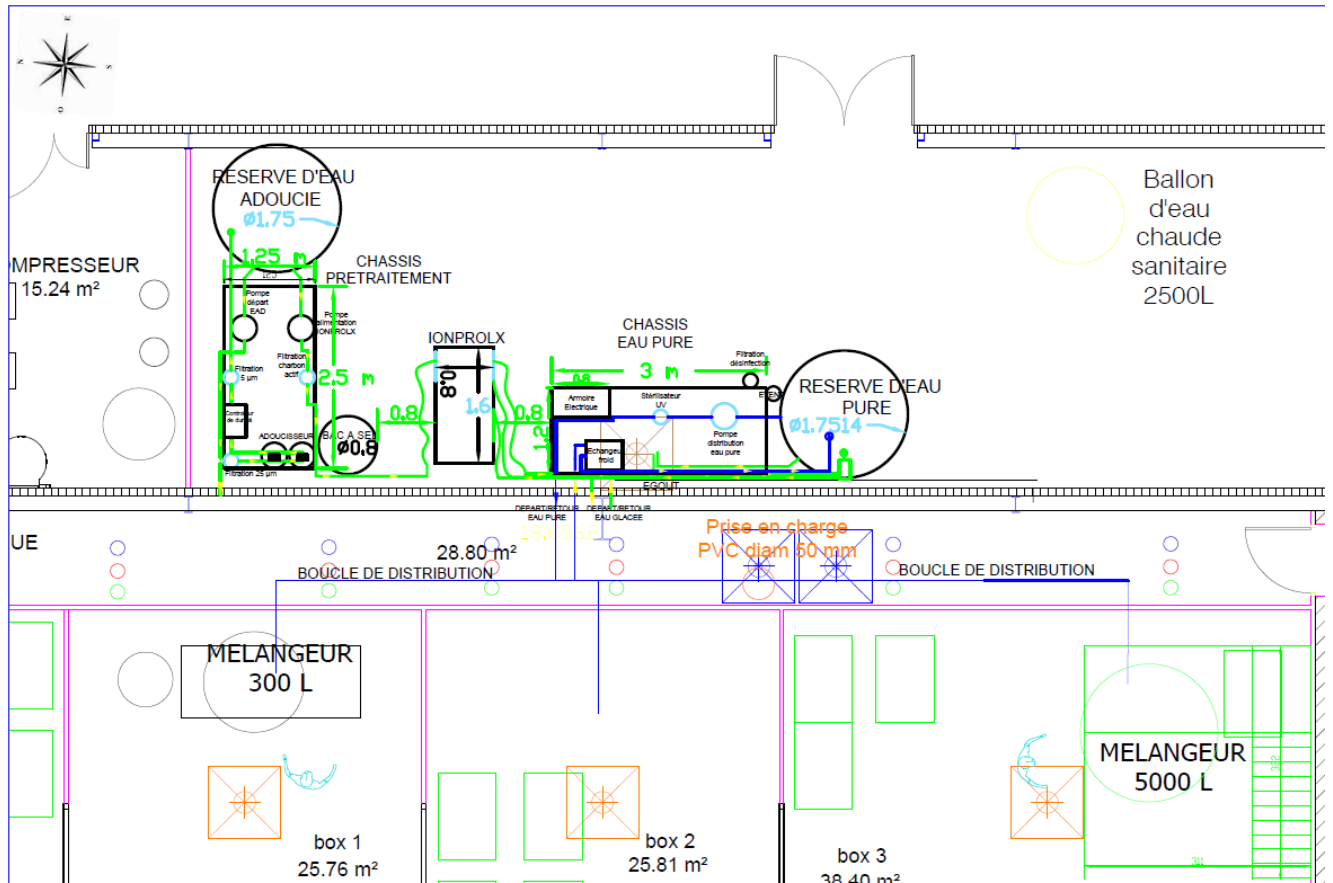


Figure 3 : Zoom sur les procédés de fabrication et de distribution de l'eau purifiée

- Les eaux de lavage des équipements et de nettoyage des locaux :

Les procédés de fabrication du LABORATOIRE GRAVIER nécessitent un nettoyage régulier des mélangeurs et contenants entre chaque fabrication ainsi qu'un nettoyage des locaux.

Des avaloirs à grille présents au sol dans les zones de fabrication permettent de collecter les eaux de lavage et de nettoyage qui sont connectées à une cuve enterrée en béton d'une contenance de 20 m³.

Les réseaux de collecte des eaux usées de lavage et de nettoyage des locaux et l'implantation de la cuve de collecte de ces eaux sont présentés en figure suivante.

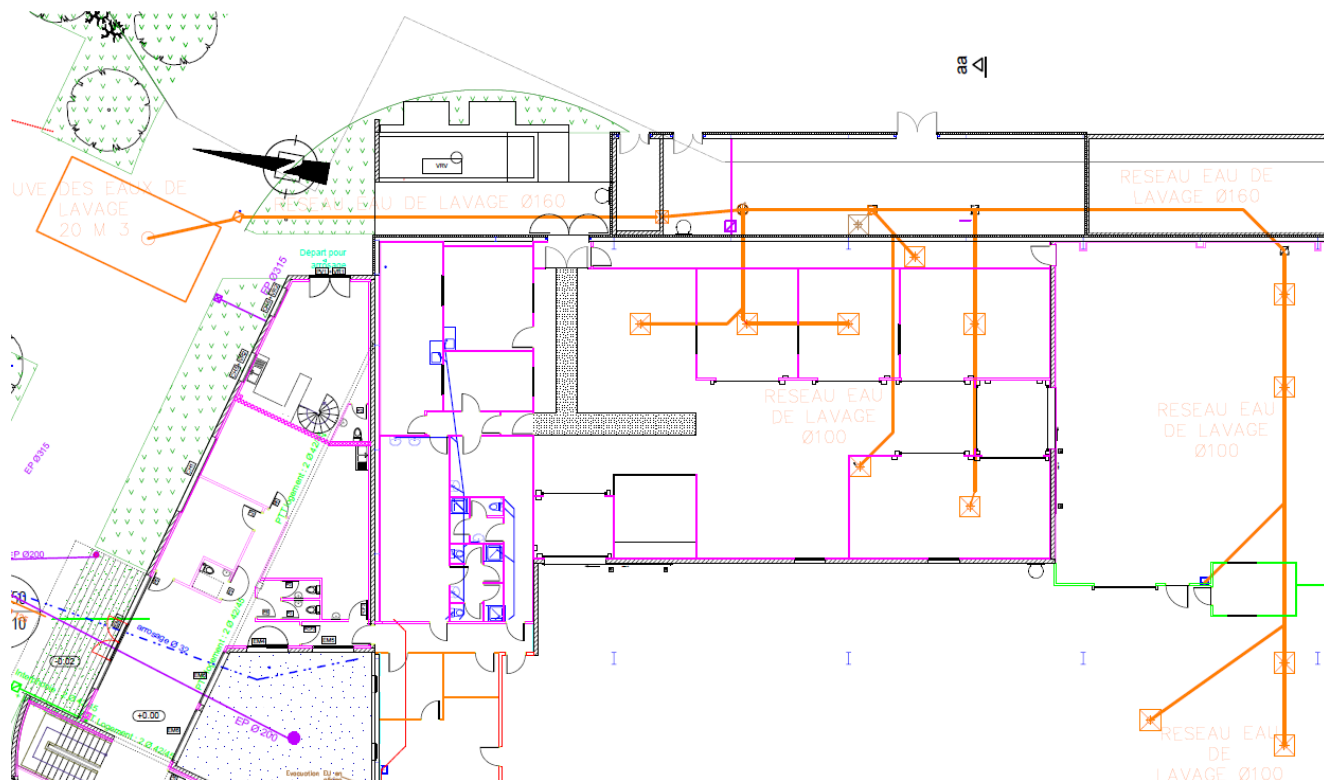


Figure 4 : Réseau de collecte des eaux usées de nettoyage des équipements et lavage des locaux

La quantité maximale produite d'eau usée de nettoyage est de 3 m³ par jour en considérant un maximum de 4 fabrications par jour ce qui implique une vidange de la cuve de collecte de ces eaux usées tous les 7 jours. En situation moyenne lissée, la consommation d'eau à des fins de nettoyage sera de 1,8 m³/j sur 220 jours de production soit un volume annuel de 400 m³.

La cuve de stockage des eaux de lavage située sous le parking au nord du bâtiment sera équipée de deux flotteurs de niveau haut et très haut asservis à une sirène et un voyant. Le niveau haut déclenchera la planification de la vidange de la cuve par pompage réalisé par une entreprise extérieure spécialisée. Le niveau très haut entraînera un arrêt des activités de nettoyage.

Le LABORATOIRE GRAVIER prévoit, afin de vérifier l'intégrité de la cuve de stockage des eaux de lavage, un contrôle annuel d'étanchéité.

- Usages sanitaires :

La consommation maximale d'eau potable pour les besoins en eaux sanitaires est évaluée à 40 litres/jour et par employé. En partant sur une base de 60 employés à terme et en travaillant 220 jours dans l'année (constituant ainsi une évaluation majorée par rapport aux volumes réellement consommés), le volume annuel utilisé pour des usages sanitaires est estimé à 528 m³.

5.2. Consommation d'énergie

Les sources d'énergie principales qui seront utilisées par le LABORATOIRE GRAVIER seront l'électricité.

❖ L'électricité :

L'électricité sera utilisée pour :

- ✓ l'alimentation générale du site et notamment des bureaux et zones administratives ;
- ✓ le fonctionnement des équipements des procédés de fabrication ;
- ✓ la ventilation de l'usine ;
- ✓ le fonctionnement des utilités (équipements climatiques, charge de batteries, etc.) ;
- ✓ l'éclairage.

Le site sera alimenté en électricité par :

- ✓ les panneaux photovoltaïques implantés en toiture du bâtiment de production ;
- ✓ une ligne électrique HT située à 750 m environ au nord du site.

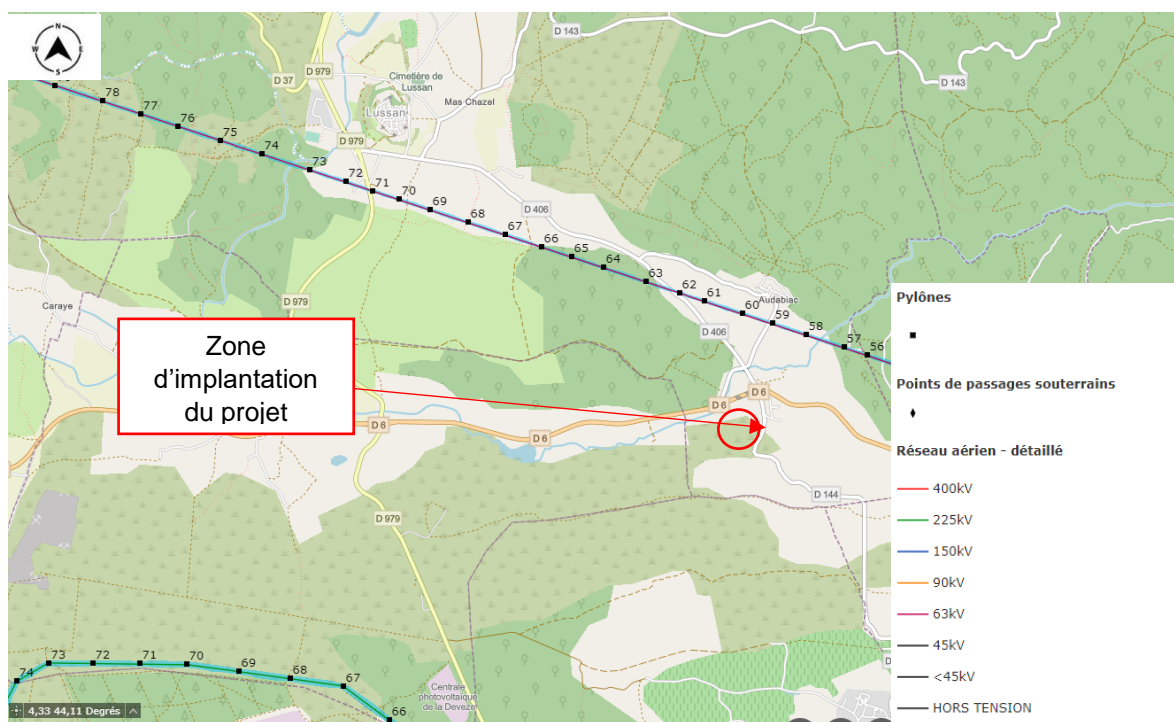


Figure 6. Carte du réseau de transport d'électricité aux abords du site - source : rte-France

Cette alimentation électrique permettra d'assurer la demande en puissance électrique de l'usine, estimée à 168 kVA. La consommation électrique de l'usine est ainsi estimée à 420 000 kWh par an.

5.3. Incidences sur le climat

Les incidences sur le climat du projet LABORATOIRE GRAVIER sont associées essentiellement au trafic de véhicules en situation normale de fonctionnement et en situation accidentelle en cas de fuites de fluides frigorigènes contenus dans les équipements clos des installations de refroidissement et de climatisation (Pompe à chaleur (PAC) pour la climatisation et le refroidissement de la boucle d'eau purifiée via un échangeur). Le maintien d'une faible température de la boucle d'eau purifiée est mis en œuvre pour éviter des variations de température susceptibles d'impacter la qualité microbiologique de l'eau purifiée. Le fluide frigorigène mise en œuvre dans les équipements de refroidissement et de climatisation sera le R-410A.

Du fait des émissions liées au trafic routier induites par les activités du LABORATOIRE GRAVIER de Lussan, le site participe à l'émission globale de gaz à effet de serre. Toutefois, compte tenu de la taille de l'installation et de l'activité exercée, les effets potentiels sur le climat de l'exploitation du site sont considérés comme peu significatifs.

Après l'étude des activités des Laboratoires Gravier en termes d'incidence sur le climat, les procédés de saponification pourraient potentiellement avoir un impact. Ils sont définis en première phase, l'introduction de matières grasses végétales (huile de coco,...). Ces matières sont réchauffées entre 40 et 50°C avant ajout d'eau chaude entre 40 et 50°C et de potasse (100%). Dans le mélangeur, la fabrication dure 1 h avec une montée en température entre 80 et 90°C pour accélérer les réactions de saponification. Suite à cette étape, une phase de refroidissement est effectuée pour obtenir une pâte semi-solide

Ces températures de réchauffage et chauffage dans le mélangeur sont inférieures au point de fumée des matières grasses végétales (exemple, le point de fumée de l'huile de coco est de 177°C). Le point de fumée est la température à partir de laquelle, les huiles ou les graisses émettent des fumées de façon continue. Ainsi, il n'y a pas de rejets atmosphériques associés au procédé de saponification réalisé sur le site de Lussan.

La deuxième phase de saponification pour la fabrication de savon liquide consiste à ajouter de l'eau froide dans le mélangeur pour la solubilisation du mélange pâteux obtenu lors de la première étape. Le produit fini obtenu est un savon liquide. Sur le site du LABORATOIRE GRAVIER, il n'y a pas de procédé de fabrication de savon solide qui nécessite une phase de séchage reconnue pour être susceptible d'émettre des rejets atmosphériques issus des installations de combustion. L'absence de cette activité de fabrication de savons solides exempte le site de Lussan. En effet, le savon solide fabriqué sur le site de Lussan est uniquement réalisé à partir de paillettes de savons achetées (autrement appelées bondillons) qui sont introduites dans une boudineuse permettant de les agglomérer pour pouvoir former des savons.

Pour les mêmes raisons, la fabrication de crème ou de produit d'hygiène par émulsion et mélange nécessitant une montée en température dans le mélangeur n'excédant pas 80°C n'est pas à l'origine de rejets atmosphériques dont des gaz à effet de serre.

5.4. Incidences sur l'air

La principale source d'émissions atmosphériques du projet sera liée au trafic routier.

Les procédés de réchauffage et de chauffage pour les réactions de saponification nécessaires à la fabrication de savons liquides nécessitent des températures entre 80 et 90°C qui sont inférieures au point de fumées des corps gras (détails ci-dessus). Il n'y a donc pas de rejets atmosphériques issus de ces procédés. Les procédés de mélange et d'émulsion pour la fabrication de crème et de produits d'hygiène ne sont également pas à l'origine de rejets atmosphériques impactants.

De plus, les procédés de fabrication des savons liquides, de crèmes et de produits d'hygiène sont réalisés dans des mélangeurs industriels qui sont des équipements clos. Les produits fabriqués sont extraits de ces enceintes après une phase de refroidissement. Ils ne sont donc pas à l'origine de rejets atmosphériques.



Figure 7 : Enceintes fermées des mélangeurs

Sur le site de Lussan, il n'y a pas de phase de séchage qui en fonction du système retenu notamment pour les installations de combustion d'énergies fossiles peuvent être à l'origine de rejets atmosphériques. Il n'y a pas non plus de chaudière pour l'eau chaude. C'est un ballon électrique de 2500 litres qui permettra de produire l'eau chaude pour couvrir les besoins industriels du site.

On peut noter que d'autres rejets concerneront les activités du LABORATOIRE GRAVIER à savoir :

- ✓ des extractions d'air vicié (assainissement de l'atmosphère des locaux de travail, des locaux ménage et autres salles propres de production ventilés, hottes, sorbonnes) ;
- ✓ des rejets en cas de situation accidentelle de fluides frigorigènes fluorés en cas de perte de confinement des installations frigorigères (rejets diffus) ;

LABORATOIRE GRAVIER LUSSAN	Installations classées pour la protection de L'environnement	RNT - Etude d'impact
-------------------------------	---	----------------------

✓ à l'envol de matériaux légers hors précautions indiquées (rejets diffus).

❖ Emissions de gaz d'échappement / gaz à effet de serre (GES) :

Les flux de véhicules engendrés par les activités du site seront de l'ordre de :

Type de véhicules	Rotation – Trafic maximum	Journées
Véhicules légers (personnel et visiteurs)	60	Horaires fixes : 8h-18h du lundi au vendredi
Utilitaires de livraison (camion de 8 à 20 m ³)	5	Du lundi au vendredi
Camions / poids-lourds (réceptions / expéditions)	5	Du lundi au vendredi

Tableau 3. Trafic routier engendré par le site

VL : Véhicules légers / PL : Poids-lourds / TVC : Tous Véhicules Confondus

Au total, le site génèrera au maximum un trafic d'environ 70 TVC/jour du lundi au vendredi. La part de poids-lourds est environ 7%.

Le trafic sur le site sera dû aux véhicules (poids lourds et utilitaires) de livraisons et d'expéditions, aux personnels de la société, aux visiteurs et aux prestataires de services (gestionnaire des déchets pour enlèvement des bennes, etc.).

Les rejets gazeux liés aux gaz d'échappement des véhicules sont du dioxyde de carbone (CO₂), du monoxyde de carbone (CO) et en moindre mesure, pour les diesels, du dioxyde de soufre (SO₂) et des poussières.

L'impact du projet est néanmoins réduit compte tenu de la proximité des routes départementales D6 et D144 présentes aux abords du site.

L'impact des émissions liées au trafic de véhicules est considéré comme limité. Il n'est pas attendu d'impact significatif sur la qualité de l'air à l'échelle du domaine d'étude.

❖ Fluides frigorigènes :

Le site exploitera des installations de production de froid des fluides frigorigènes fluorés de type HCFC. Ces installations peuvent être à l'origine d'émissions intempestives de fluides en cas de fuites.

Les fluides frigorigènes contenus dans les groupes froids du site seront des hydrofluorocarbures (HFC) de type R-410A.

Le R-410A est un mélange composé de R32 et R125 à 50% chacun. C'est un fluide incombustible, qui peut être toxique à hautes températures.

Au regard de leur impact sur l'environnement, la réglementation française et européenne prévoit une disparition progressive de ce gaz fluoré.

❖ Emissions de poussières – envols de matériaux légers :

L'activité du LABORATOIRE GRAVIER ne sera pas à l'origine de rejets de poussières significatifs.

Seuls les risques d'envol de matériaux légers ainsi que les déchets de faible densité (papiers, cartons) peuvent être considérés. Ils seront placés en bennes fermées, dans une zone de stockages clairement identifiée, éliminant de ce fait le risque d'envol. Il n'y aura pas de brûlage de déchets sur le site.

L'activité du LABORATOIRE GRAVIER ne générera donc pas d'envols de déchets et de rejets de poussières non maîtrisés.

5.5. Incidences sur le sol et le sous-sol

En fonctionnement normal, le LABORATOIRE GRAVIER est à l'origine de rejets d'eaux pluviales dans le sol. En dehors des eaux qui s'infiltrent au droit des espaces verts ou au droit des voiries non imperméabilisées, les eaux pluviales générées sur le site seront celles récupérées sur les surfaces imperméabilisées du site (toitures du bâtiment, rétention extérieure des 4 cuves de stockage de 25 m³, quai camions).

Les eaux pluviales de toiture en partie Est sont collectées et convergent vers une rétention enterrée de 30 m³ permettant de constituer une réserve pour l'arrosage des espaces verts. Un trop-plein dirige ensuite les eaux vers le réseau de collecte de la zone d'activités. Les eaux de toiture sont également collectées en partie Ouest du bâtiment et convergent elles aussi vers le réseau d'eau pluviale de la Zone d'Activités. Compte tenu que les eaux pluviales de toitures ne sont pas susceptibles d'être polluées, celles-ci ne sont pas prétraitées avant rejet dans le réseau d'eau pluviale de la zone d'activités.

Une majeure partie des voiries ceinturant le bâtiment ne sont pas imperméabilisées et sont constituées d'une couche de granulat compactée tout comme les parkings présents au nord du site. Les eaux pluviales sont infiltrées au droit de ces zones.

Les eaux de ruissellement des voiries du parking nord et de l'entrée site feront l'objet d'un pré-traitement par un séparateur à hydrocarbures. Les autres eaux collectées et drainées sont collectées par le réseau d'eau pluviale de la Zone d'Activités et sont pré-traitées par les séparateurs d'hydrocarbures du réseau d'assainissement pluvial de la Zone d'Activités avant rejet dans les bassins d'infiltration situés de part et d'autre de la RD6

En phase d'exploitation, les eaux pluviales seront soit infiltrées dans les sols soit rejetées dans le réseau d'eaux pluviales de la Zone d'Activités du Grand Lussan pour les eaux de toitures non susceptibles d'être polluées (rejets dans des bassins d'infiltration puis pour une pluie d'occurrence rare (période de retour supérieure à 100 ans), les terrains agricoles en aval des bassins proches du cours d'eau local de l'Avègue).

Les incidences sur les sols et sous-sols des eaux pluviales seront maîtrisées.

Par ailleurs, en phase d'exploitation, les causes potentielles de pollution du sol et du sous-sol sont liées à des pollutions accidentelles qui surviendraient sur le site :

- ✓ Fuite de réservoirs de véhicules ;
- ✓ Déversement accidentel de matières dangereuses ;
- ✓ Pollution accidentelle liée à des eaux d'extinction non-collectées ;
- ✓ Fuite d'un mélangeur de procédé ou d'un réservoir de stockage.

Le risque de pollution encourue est limité au regard des dispositifs de rétention mis en œuvre sur le site.

Les produits stockés sur site sont décrits ci-dessous.

Les principaux stockages concernent des matières premières liquides stockés dans 4 réservoirs aériens de 25 m³ en extérieur (stockages de Plantacare, Texapon, Sulfopon et Dehyton : produits non inflammables et non toxiques pour la santé humaine, non classables dans la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement). Ces réservoirs disposeront d'une rétention adaptée d'un volume de 100 m³ correspondant à l'ensemble du volume stocké. Les produits stockés au sein de ces réservoirs ne sont pas visés par des rubriques ICPE.

Au sein du bâtiment, dans la partie logistique, des matières premières ou des en-cours de production seront stockés sur rétention au nord-ouest du bâtiment mais également en salle chaude (maintien d'une température de 40°C) et en salle froide. Les mélangeurs présents dans la zone de production et sur les lignes de conditionnement ne sont pas considérés comme des stockages car ils sont vides en dehors des périodes de fabrication.

Les stockages précités sont localisés en figure suivante.

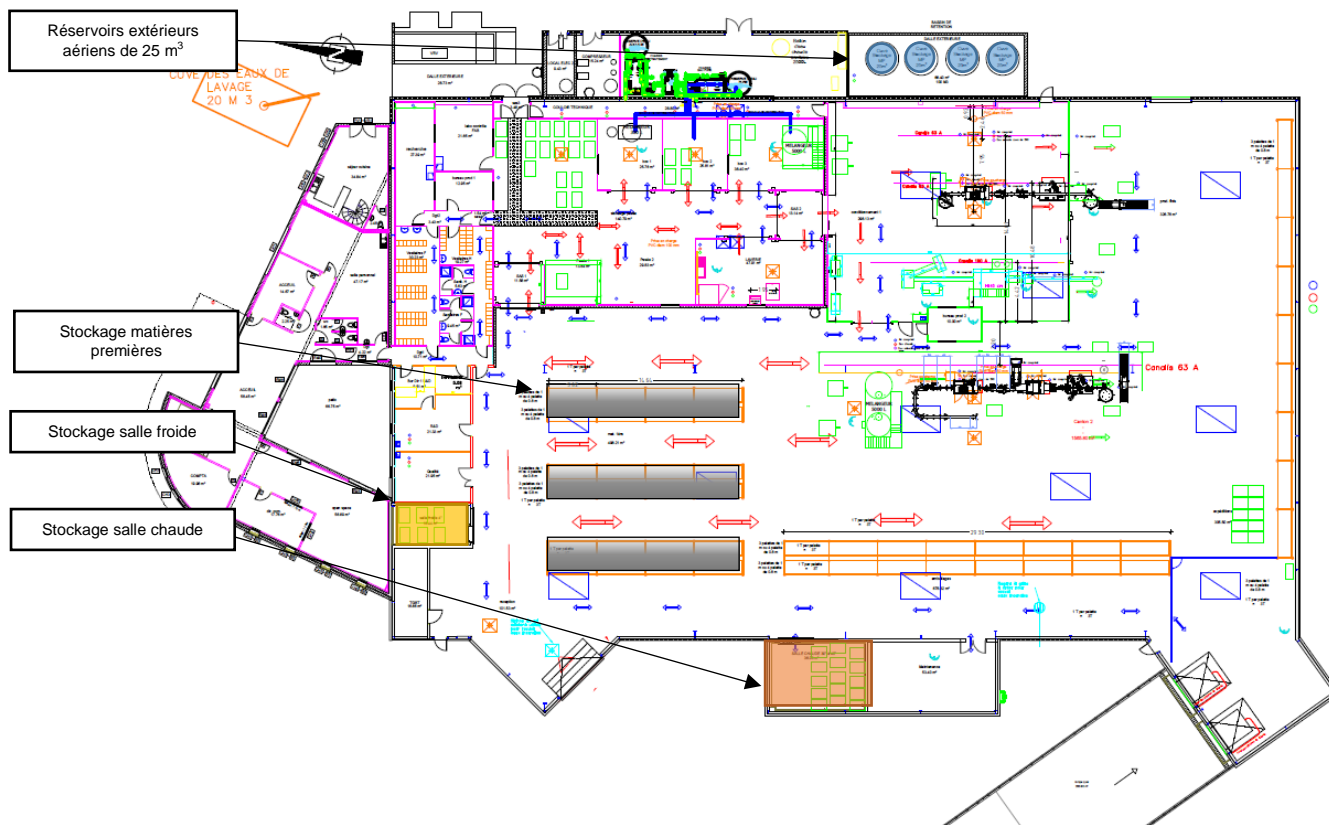


Figure 8. Localisation des différentes zones de stockage de matière – source : Cabinet AITEC

Les récipients mobiles de stockages de matières premières, de mélanges et d'en-cours de production seront stockés sur rétention notamment en salle chaude et en salle froide.

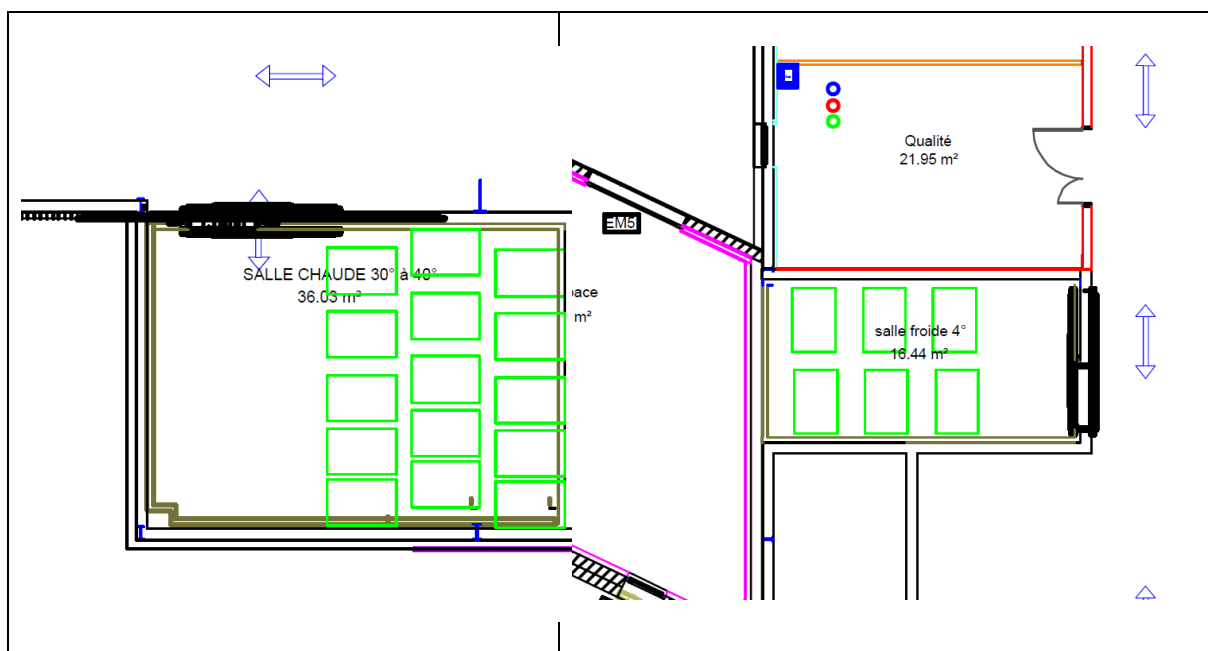


Figure 9 : Stockages et rétentions dans la salle chaude et la salle froide

Les rétentions seront constituées d'un bac caréné en acier galvanisé pouvant contenir un IBC de 1000 l. Ces rétentions seront équipées d'un toit fixe et d'une porte.

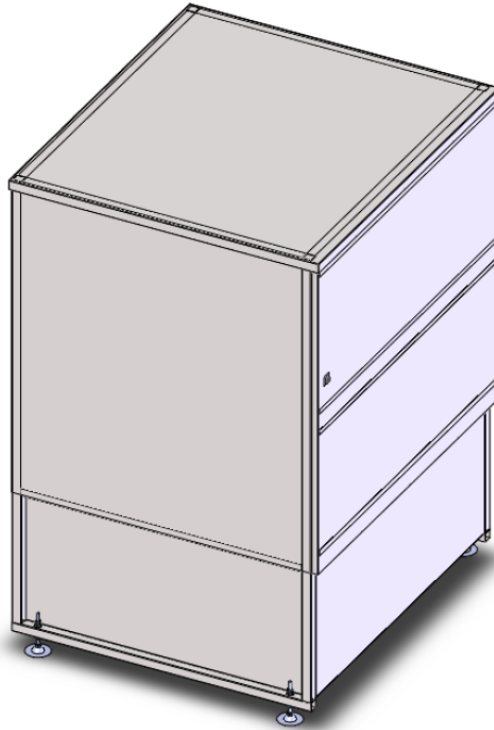


Figure 10 : Rétentions des produits mises en place en salle froide et salle chaude

Les 4 cuves de stockage de matières premières seront implantées dans une rétention maçonnée de 100 m³ permettant de confiner 100% des produits stockés.

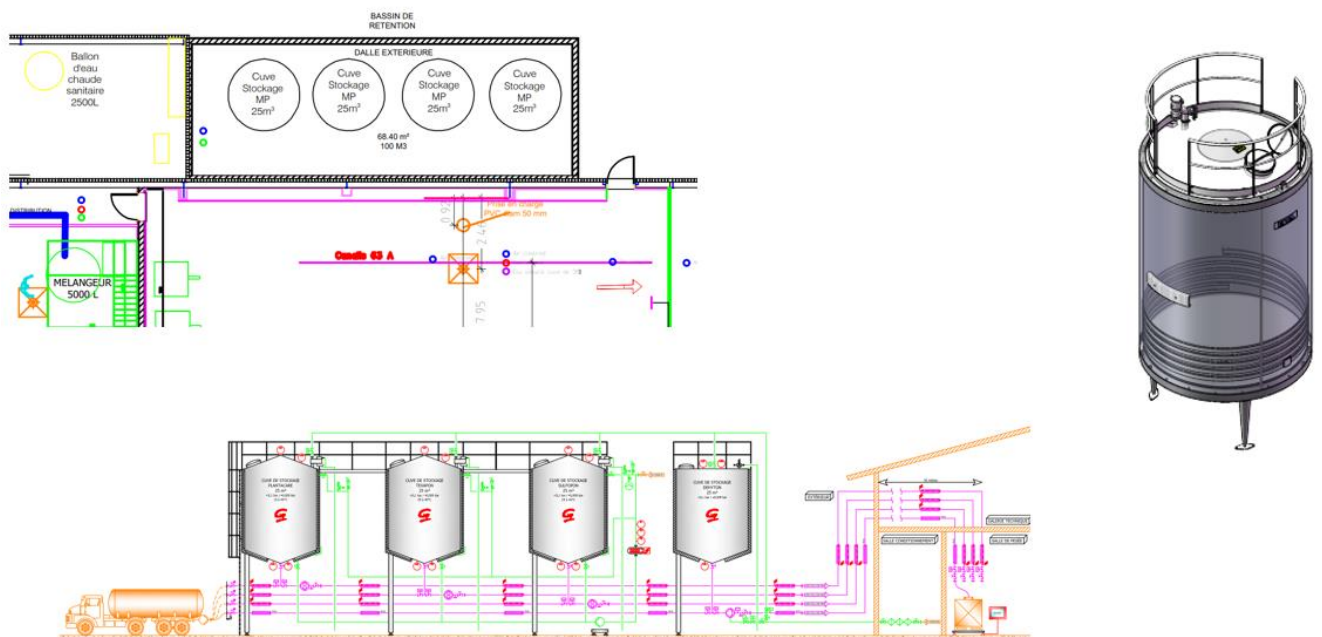


Figure 11 : Réservoirs extérieurs de 25 m³ de stockage de matières premières

Une ronde à minima hebdomadaire sera mise en place et après chaque épisode significatif d'intempérie afin de vérifier l'absence d'eau de pluie dans la rétention de 100 m³. En cas de présence d'eau, une pompe de relevage sera actionnée manuellement pour pomper les eaux vers le réseau d'eau pluviale.

Les rétentions mises en place par le LABORATOIRE GRAVIER permettent d'éviter un impact sur les sols et le sous-sol en cas de déversement accidentel de matières premières, mélanges et en-cours de production.

Les fiches de données de sécurité des produits utilisés sur le site seront tenues à la disposition du personnel. Les quantités stockées seront tenues à jour dans un outil informatique.

Il est à noter que le LABORATOIRE GRAVIER travaille avec SKIPPER, un prestataire lui permettant d'externaliser le stockage des produits finis mais également une majeure partie du stockage de matières premières. Seul un en-cours de production correspondant à une journée de fabrication est susceptible d'être présent sur le site du LABORATOIRE GRAVIER.

Enfin, concernant les eaux pluviales, elles seront rejetées dans le réseau communal d'eaux pluviales (rejet final dans un cours d'eau local).

Les mesures suivantes seront mises en place afin d'empêcher l'occurrence de ces évènements :

- ✓ Stockage des produits dangereux en bâtiment couvert, sur dalle étanche et sur rétention adéquate en volume et avec des produits compatibles entre eux ;
- ✓ Stockage en extérieur de 4 réservoirs de 25 m³ de matières premières dans une rétention maçonnée de 100 m³ permettant de contenir la totalité des stockages ;
- ✓ Mise sur rétention de l'ensemble des produits susceptibles de générer une pollution de l'eau et des sols ;
- ✓ Installations techniques (TGBT, etc.) implantés sur dalle étanche et en bâtiment clos (protégées des intempéries) ;
- ✓ Rétention des eaux incendie correctement dimensionnée afin de contenir l'ensemble des eaux d'extinction d'incendie. Présence d'un dispositif de rétention composé du quai camion formant rétention d'une capacité de 70 m³ puis d'un bassin de rétention d'une capacité de 350 m³ soit un volume total de 420 m³ ;
- ✓ Réseau de collecte des eaux pluviales muni d'une vanne d'obturation permettant d'éviter l'envoi d'eau d'extinction incendie ou d'épandage accidentel de produits dangereux vers le réseau communal).

Le projet LABORATOIRE GRAVIER n'aura pas d'incidence sur le sol et le sous-sol en fonctionnement normal.

Toutes les mesures seront par ailleurs mises en œuvre afin d'éviter une pollution du sol et du sous-sol en situation accidentelle. Les potentielles incidences sur les sols et sous-sols seront alors maîtrisées.

5.6. Incidences sur les eaux superficielles et souterraines

❖ Eau potable :

Les usages de l'eau identifiés sont les suivants :

- ✓ Les procédés de fabrication (eaux utilisées dans les produits) ;
- ✓ Les eaux de lavage des équipements et de nettoyage des locaux de production ;
- ✓ Les locaux sociaux (sanitaires, cafétéria...) ;
- ✓ Les utilités ;
- ✓ Les installations de protection contre l'incendie.

Le site est alimenté en eau potable par le réseau d'eau potable de la commune de Lussan pour l'ensemble des usages à l'exception de l'arrosage des espaces qui est réalisé à partir d'une récupération des eaux de toiture dans un réservoir enterré d'une capacité de 30 m³. Pour rappel, aucun forage de captage des eaux souterraines n'est présent et ne sera mis en œuvre sur le site.

Concernant le réseau eau incendie, celui-ci ne sera sollicité qu'en situation accidentelle et lors des essais. Les poteaux incendie seront alimentés par le réseau d'eau potable communal.

❖ Eaux usées :

Les activités du projet LABORATOIRE GRAVIER seront à l'origine des rejets d'eaux usées suivants :

- ✓ Eaux usées sanitaires (toilettes, cafétéria, eaux de nettoyage des locaux hors locaux de fabrication, etc.) ;
- ✓ Eaux usées de lavage des contenants des procédés (mélangeurs et réacteurs) et du nettoyage des locaux de fabrication.

Eaux usées sanitaires :

Les eaux usées sanitaires seront essentiellement produites par les locaux sociaux du personnel (vestiaires, toilettes, etc.) et le nettoyage des locaux non dédiés à la production. Elles ne présenteront pas de caractéristiques particulières. Elles seront donc évacuées dans le réseau d'assainissement de la commune.

La consommation maximale d'eau potable pour les besoins en eaux sanitaires est évaluée à 40 litres/jour et par employé. En partant sur une base de 60 employés à terme et en travaillant 220 jours dans l'année (constituant ainsi une évaluation majorée par rapport aux volumes réellement consommées), le volume annuel d'eaux usées sanitaires à traiter est de 528 m³.

Ces effluents ne présenteront pas de caractéristiques particulières. Ils seront évacués conformément au règlement d'assainissement de la commune de Lussan. Ils ne feront pas

l'objet d'une analyse plus détaillée dans les paragraphes suivants compte tenu d'un accord du service de l'urbanisme de Lussan dans le cadre de l'instruction du Permis de Construire du 25 avril 2022.

Eaux usées de lavage des contenants et des locaux de production :

Les activités du LABORATOIRE GRAVIER n'engendrent pas de rejets d'eaux usées industrielles vers le réseau d'assainissement communal.

Les procédés de fabrication du LABORATOIRE GRAVIER nécessitent un nettoyage régulier des mélangeurs et contenants entre chaque fabrication ainsi qu'un nettoyage des locaux.

Des avaloirs à grille présents au sol dans les zones de fabrication permettent de collecter les eaux de lavage et de nettoyage qui sont connectées à une cuve enterrée en béton d'une contenance de 20 m³.

La quantité maximale produite d'eau usée de nettoyage est de 3 m³ par jour en considérant un maximum de 4 fabrications par jour ce qui implique une vidange de la cuve de collecte de ces eaux usées tous les 7 jours. En situation moyenne lissée, la consommation d'eau sera de 1,8 m³/j sur 220 jours de production soit un volume annuel de 400 m³.

La cuve de stockage des eaux de lavage située sous le parking au nord du bâtiment sera équipée de deux flotteurs de niveau haut et très haut asservis à une sirène et un voyant. Le niveau haut déclenchera la planification de la vidange de la cuve par pompage réalisé par une entreprise extérieure spécialisée. Le niveau très haut entraînera un arrêt des activités de nettoyage.

Le LABORATOIRE GRAVIER prévoit afin de vérifier l'intégrité de la cuve de stockage des eaux de lavage, un contrôle annuel d'étanchéité.

En 2024, pour des raisons économiques et environnementales, le LABORATOIRE GRAVIER prévoit d'investir dans la mise en place d'une station de traitement des eaux usées issues des procédés de fabrication afin de recycler ces eaux et pouvoir les réutiliser comme eau de nettoyage des locaux. Ce dispositif de recyclage des eaux usées industrielles permettra de supprimer un aller/retour par semaine d'un camion de pompage de ces effluents et donc de diminuer l'empreinte carbone de la gestion de ces effluents.

❖ Eaux pluviales :

En dehors des eaux qui s'infiltrent au sol, au droit des espaces libres notamment des espaces verts, les eaux pluviales seront celles récupérées sur les surfaces imperméabilisées mais également en cas de fort épisode pluvieux sur les voiries empierrées.

En détail, les eaux pluviales provenant de surfaces imperméabilisées proviendront :

- en majeure partie par les eaux de toitures du bâtiment ;
- du quai camion imperméabilisé ;
- du bassin de rétention des eaux d'extinction incendie ;

- de la rétention extérieure de stockage des 4 réservoirs aériens de stockage des matières premières ;
- des eaux de voiries à l'entrée du site.

Les surfaces imperméabilisées précitées sont localisées ci-dessous.

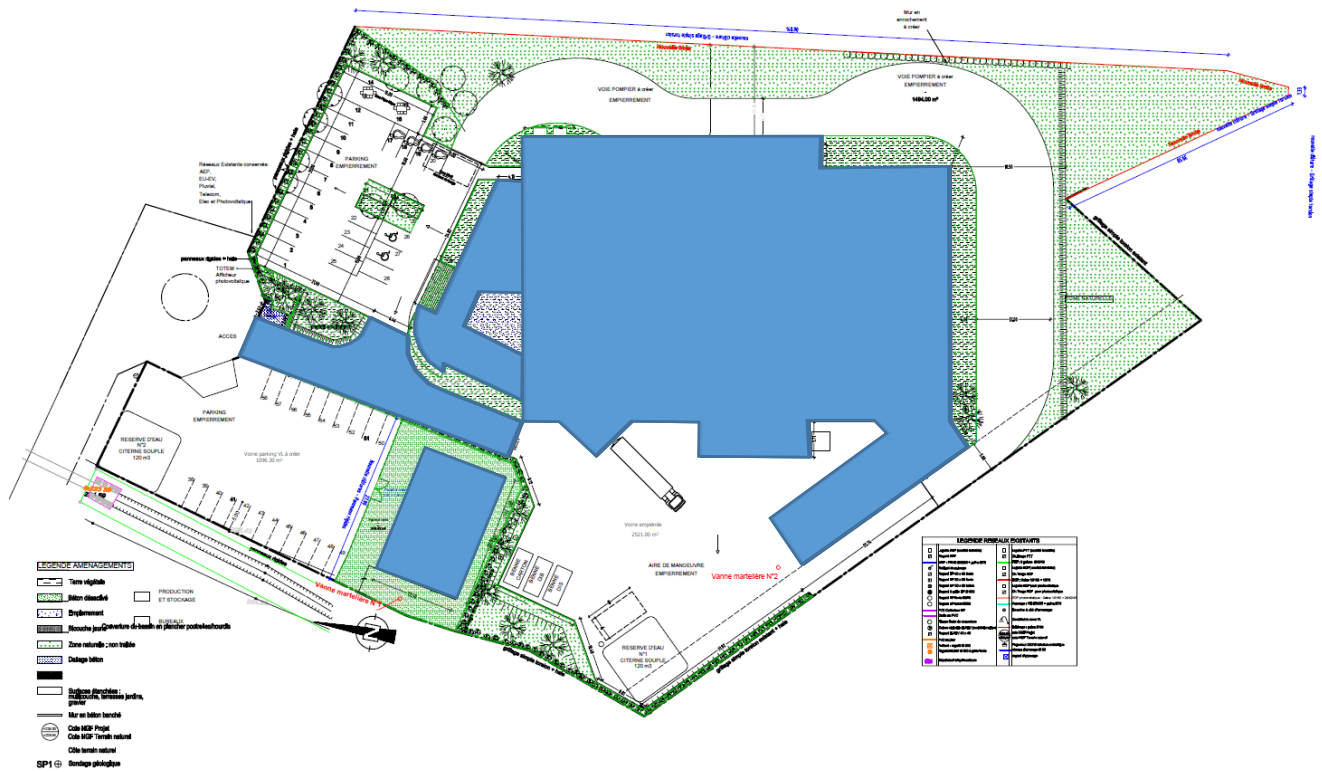


Figure 12 : Surfaces imperméabilisées

Les surfaces empierrées drainées des zones de parkings, de l'aire de manœuvre et la voie périmétrique faisant le tour du bâtiment de production sont présentées ci-dessous et sont de 5 184 m².

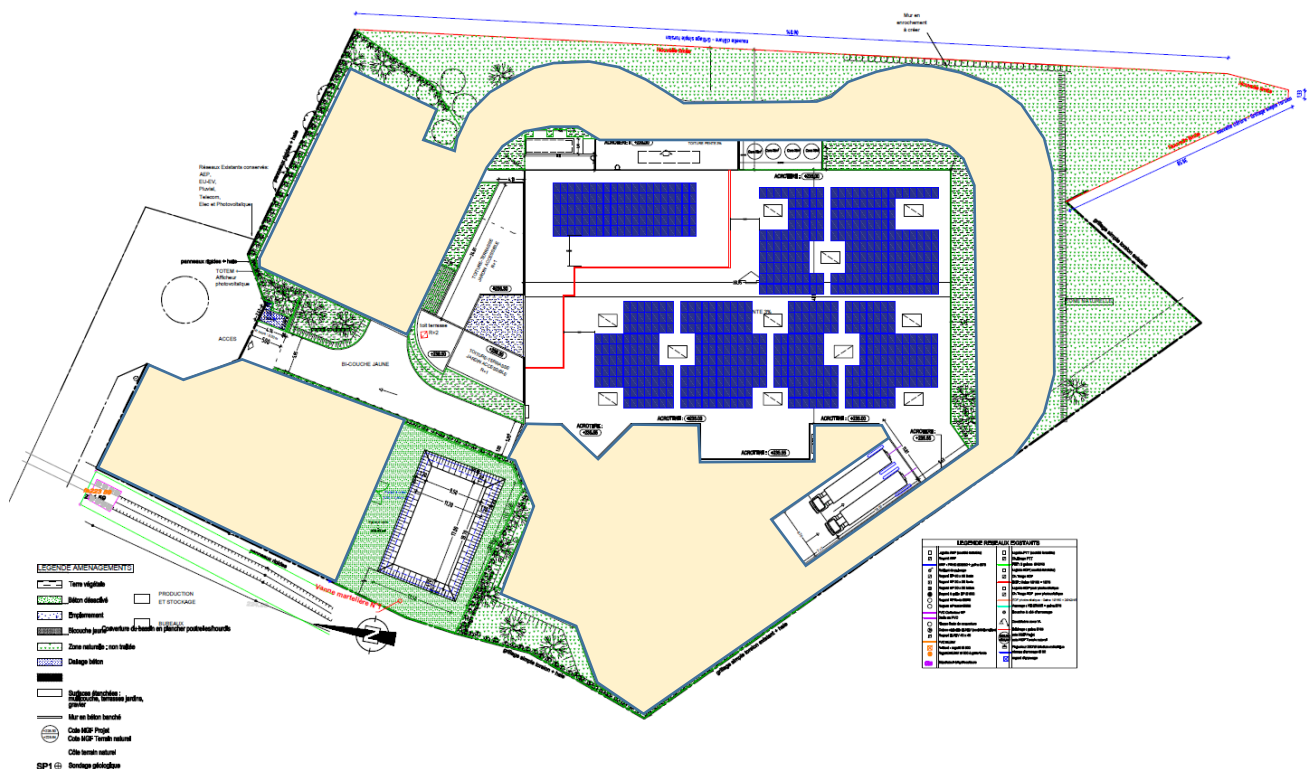


Figure 13 : Surfaces empierrées drainées

Les surfaces imperméabilisées ont une surface de 4 558 m² ce qui représente 36 % de la surface du terrain d'assiette du LABORATOIRE GRAVIER d'une surface de 12 769 m². Les surfaces non imperméabilisées (voiries et parkings empierrés et espaces verts ont une surface totale de 8 211 m² soit 64% de l'unité foncière.

Les voiries et parkings empierrés sont non imperméabilisés pour favoriser la perméabilité des sols et en diminuer l'artificialisation

Les eaux pluviales seront collectées dans un réseau d'eaux pluviales. Cela concerne :

- Les eaux pluviales des surfaces imperméabilisées d'une surface de 4 558 m² dont le coefficient de ruissellement est proche de 1 ;
- Les eaux pluviales drainées provenant des parkings et voiries empierrées d'une surface totale de 5 184 m² dont le coefficient de ruissellement est de l'ordre de 0,15 à 0,20.

En considérant les coefficients de ruissellement des surfaces drainées dont les eaux pluviales sont collectées, la surface active est d'environ 5 595 m² soit 43,8 % de la surface totale du site.

Les surfaces faisant l'objet d'un prétraitement par un séparateur d'hydrocarbures sont les eaux du parking au nord du bâtiment en face du bâtiment administratif et la voirie en enrobé en entrée de site. Les autres eaux collectées et drainées sont collectées par le réseau d'eau pluviale de la Zone d'Activités et sont prétraitées par les séparateurs d'hydrocarbures du réseau d'assainissement pluvial de la Zone d'Activités avant rejet dans les bassins d'infiltration situés de part et d'autre de la RD6. Il est à noter que les dimensions/ profondeurs notables des bassins d'infiltration permettent une bonne décantation des matières en suspension et les végétaux couvrant les bassins assurent une épuration supplémentaire des eaux pluviales.

❖ Eaux d'extinction incendie :

Les eaux d'extinction incendie contiennent généralement en concentration élevée les résidus de combustion des matières stockées. Ces eaux peuvent, par conséquent, polluer le milieu naturel (sol et eaux souterraines et/ou superficielles) si elles ne sont pas retenues (confinement) pour être analysées et traitées avant rejet, si nécessaire.

Le principe, pour éviter que ces eaux d'extinction incendie soient susceptibles d'entraîner des produits de dégradation atteignent le milieu naturel, consiste à créer des zones de confinement à l'intérieur et/ou à l'extérieur des bâtiments et qui permettront de récupérer ces eaux après. La capacité de ces zones de confinement est déterminée en fonction du volume théorique maximum d'eaux d'extinction susceptible d'être généré par les Sapeurs-Pompiers pour un incendie sur le site.

Les eaux d'extinction en cas d'incendie relèvent d'un fonctionnement accidentel. Elles seront collectées au niveau du bassin étanche de rétention.

❖ Identification des points de rejets :

Les points de rejet dans le réseau d'eaux usées communal et eaux pluviales se situent au nord de l'emprise du projet. Ils sont localisés sur la PJ n°48 ainsi que sur la figure ci-dessous.

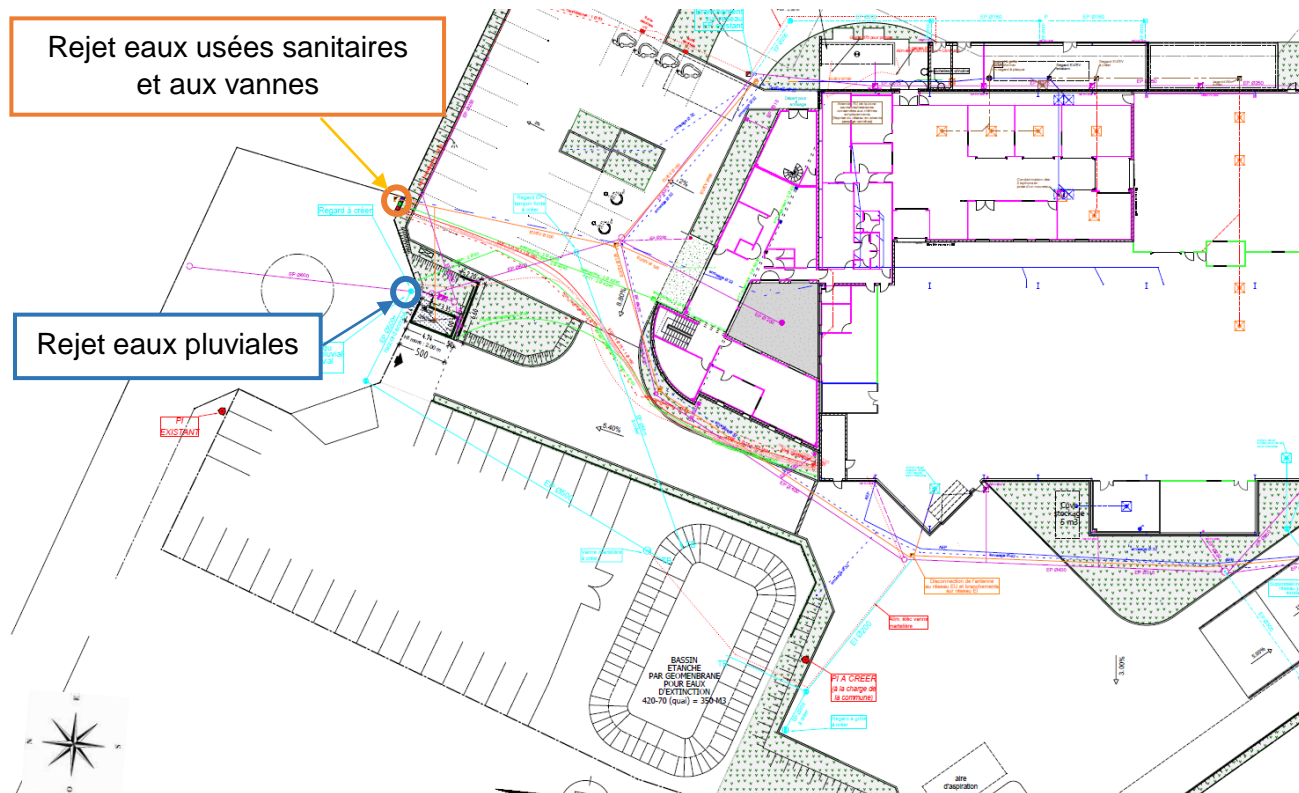


Figure 14. Localisation des points de rejets dans le réseau de la ZAE

❖ Inondation :

D'après les cartographies associées au PPRI (Plan de prévention du risque Inondation) de la commune, et dont un extrait est présenté ci-après, le site de LABORATOIRE GRAVIER n'est pas situé dans une zone présentant un aléa inondation.

5.7. Incidences sur le milieu naturel

❖ Faune Flore :

Les impacts sur projet sur les milieux naturels et la biodiversité ont été évalués dans le cadre du diagnostic écologique du projet et de l'évaluation des incidences du projet sur un site Natura 2000. Ces deux études sont jointes en annexes 1 et 2.

De manière synthétique, il ressort les points suivants :

- ✓ Le projet n'affectera en rien le cycle biologique des espèces présentes au droit du site ;
- ✓ La potentielle perte de territoire de chasse sera négligeable ;
- ✓ Aucun effet dommageable sur l'état de conservation des espèces, à court, moyen et long terme, ainsi que sur le fonctionnement écologique des sites Natura 2000 ne sera engendré par le projet LABORATOIRE GRAVIER ;
- ✓ Il est considéré des incidences majoritairement faibles sur les habitats de végétation ;
- ✓ Le projet n'aura que des incidences très faibles sur la flore ;
- ✓ Les incidences sur l'avifaune, les mammifères, les reptiles et les insectes sont jugées comme faibles ;
- ✓ L'impact sur le changement d'occupation des sols est faible au regard de la présence du site initialement sur la même emprise foncière ;
- ✓ En l'absence d'espèces exotiques envahissantes, l'impact d'éventuel colonisation par ce type d'espèce est alors faible ;
- ✓ Avant application des mesures, l'impact brut sur le fonctionnement écologique est considéré comme faible à modéré.

Au regard du nombre d'espèces protégées, et de leur localisation, aucune destruction intentionnelle de flore et d'individus ou d'œufs d'espèces protégées ne sera possible dans le cadre du projet.

Après analyse de l'état initial, il s'avère que le projet ne remet pas en question le bon accomplissement des cycles biologiques d'aucune des espèces citées dans l'étude car le projet consiste l'extension des capacités de production.

Des mesures d'évitement, de réduction et compensatoires ont été identifiées pour éviter, réduire ou compenser les incidences du projet sur les milieux naturels et la biodiversité.

❖ Evaluation des incidences sur les zones Natura 2000 :

Une évaluation des incidences du projet sur un site Natura 2000 a été réalisée par un cabinet expert en écologie. Elle est fournie en annexe 1 de l'étude d'impact.

Au vu des éléments développés dans cette étude, il apparaît que les incidences résiduelles du projet n'engendreront pas d'incidences notables, ni aucun effet dommageable sur l'état de conservation des habitats naturels et/ou des espèces inscrites au FSD, à court, moyen et long terme, ainsi que sur le fonctionnement écologique des sites Natura 2000.

Les différentes phases du projet prendront en compte la présence des espèces et des habitats d'intérêt communautaire identifiées ou potentiellement présentes dans l'aire d'étude du projet.

5.8. Incidences sur le paysage, les biens matériels, le patrimoine culturel et archéologique

Compte tenu de la volumétrie du bâtiment et de sa hauteur (entre 6,5 et 10 m), le projet est susceptible de présenter de la co-visibilité. Ainsi, cet impact visuel et paysager a été analysé et traité avec attention par LABORATOIRE GRAVIER.

Le bâtiment s'intègre dans une zone côtoyant un tissu globalement discontinu, d'une part avec la présence de champs, terres agricoles et de bois et de l'autre avec des industries.

Le LABORATOIRE GRAVIER s'implante donc dans une zone d'activité économique en voie d'expansion, sauf à l'est du site où le paysage demeure naturel du fait de la présence de prairie et de bois (le site se situe à l'extrême sud-est de la ZA).

Le projet s'intégrera donc dans un environnement rural. Il devra respecter les principes d'aménagement de la zone, opérant une synthèse entre fonctionnalité, esthétique et qualité environnementale.

5.9. Incidences sur l'activité humaine dont le trafic

Compte tenu de la régularité des apports de matières et des expéditions de produits finis, il n'y aura pas de pointe de trafic dans l'année.

L'impact du trafic de poids lourds sera négligeable sur l'ensemble des voies.

L'impact du trafic de véhicules légers (personnel et utilitaires) sera faible. Les voies routières locales sont en capacité d'intégrer cette charge.

Le trafic généré par le site aura un impact très limité sur les voies de circulation. Le site aura donc un impact très limité sur la circulation.

5.10. Incidences sur le bruit

Une campagne de mesure de bruit a été réalisée pour le site LABORATOIRE GRAVIER permettant d'établir l'état sonore initial du site terrain d'implantation du projet. Sur ce site, les sources de bruit identifiées sont associées à la circulation automobile des axes voisins, notamment la RD6 et RD144, et des activités industrielles voisines.

Les principales sources d'émissions sonores liées à l'exploitation proviendront :

- ✓ Le trafic engendré par l'activité : camions et véhicules légers,
- ✓ Les opérations de manutention par les chariots élévateurs,
- ✓ Les livraisons et manutentions de bennes à déchets,
- ✓ Le fonctionnement des machines de production et les équipements techniques, notamment les groupes froids, etc.

Selon les mesures acoustiques de l'état initial, les niveaux acoustiques sans les activités du LABORATOIRE GRAVIER respectent les niveaux autorisés. Dans les premiers mois d'exploitation du site, le LABORATOIRE GRAVIER procédera à des nouvelles mesures pour vérifier la conformité des niveaux acoustiques en limite de propriété mais également au niveau de l'habitation située à 180 m au nord du site qui constitue une Zone à Emergence Réglementée (ZER).

5.11. Incidences sur la gestion des déchets

Le LABORATOIRE GRAVIER produit les types de déchets suivants:

- ✓ Ordures ménagères, déchets alimentaires ;
- ✓ Consommables copieurs ;
- ✓ Les DIB (Déchets Industriels Banals) ;
- ✓ Les DIS (Déchets Industriels Spéciaux) ;
- ✓ Les DASRI.

La gestion des déchets qui sera mise en œuvre sur le site du LABORATOIRE est synthétisée dans le tableau suivant.

LABORATOIRE GRAVIER LUSSAN	Installations classées pour la protection de L'environnement	RNT - Etude d'impact
-------------------------------	---	----------------------

DECHETS	Nature déchet	DIB							DIS				DASRI
		Ordures ménagères - déchets alimentaires	Consommables copieurs (cartouches d'encre,...)	Papiers	Cartons	Film plastique, film bulle, sachet plastique	Capsule aluminium, flacon PET non souillé, pompes ADC non souillé	Verre	Eaux de lavage (procédés)	Résidus solvant, bidons vides, solvants et encres	Produits vrac, matières premières dégradées	Emballages souillés, contenants plastiques et métalliques souillés non rincés	déchets de boîtes de pétri
	Nomenclature déchets	20 03 01	08 03 17*	20 01 01	15 01 01	15 01 02	20 01 39	15 01 07	07 06 01*	07 07 04*	07 06 99*	15 01 10*	18 01 03*
SOURCE	ADMINISTRATIF		X	X	X								
	REFECTOIRE	X											
	ENTREPÔT				X	X							
	ZONE DE PRODUCTION (FABRICATION/ CONDITIONNEMENT/ LAVAGE)					X	X	X	X	X	X	X	
	LABORATOIRE D'ANALYSE MICROBIOLOGIQUE INTERNE												X
Type de stockage déchet	Poubelles	Carton spécifique du fournisseur en contrat	Poubelle pour papier	Benne n°1	Benne n°2	Benne n°2	Poubelle pour verre	Réservoir enterré béton de 20 m ³	Bidon déchet	liquide	Contenant d'origine	Poubelle jaune DASRI dédiée	
Endroit du stockage dans l'entreprise	Réfectoire	Bureau ADV	Extérieur	Extérieur	Extérieur	Extérieur	Stockage - zone dédiée	Devant l'entrée	Stockage - zone dédiée	Stockage - zone dédiée	Extérieur	Laboratoire de microbiologie	
Gestion du déchet	Communale - Projet futur composteur	Fournisseur sous contrat	Colonne de tri communale / Déchetterie	Prestataire extérieur	Prestataire extérieur	Prestataire extérieur	Colonne de tri communale / Déchetterie	Prestataire extérieur	Prestataire extérieur	Prestataire extérieur	Prestataire extérieur	Prestataire extérieur	

Tableau 4. Déchets générés par les activités du LABORATOIRE GRAVIER

La politique de gestion des déchets du LABORATOIRE GRAVIER reposera sur la prévention et réduction de la production et la nocivité des déchets, notamment en agissant sur la conception, la fabrication ainsi que la distribution des substances et produits tout en favorisant le réemploi.

Sur le site, la formation du personnel permettra d'orienter correctement les déchets, en évitant les mélanges de résidus incompatibles. Chaque responsable de service déterminera les types de déchets issus de l'activité placée sous sa responsabilité et en aura la charge.

La gestion des déchets sera réalisée en conformité avec le Code de l'environnement. En particulier, des Bordereaux de Suivi des Déchets seront émis pour les déchets dangereux. L'expédition de ces déchets sera effectuée en conformité avec la réglementation liée au transport de marchandises dangereuses (arrêté TMD et ADR).

Un registre des déchets, conforme au Code de l'environnement, sera tenu à jour par LABORATOIRE GRAVIER afin de suivre les flux et le devenir des déchets.

Le LABORATOIRE GRAVIER utilisera l'outil TRACKDECHETS pour le suivi de ses déchets (obligatoire depuis le 1^{er} février 2022). La mission de cette plateforme est notamment de garantir la circulation de l'information de traçabilité d'un bout à l'autre de la chaîne.

Les contenants de déchets sont stockés aux endroits prévus à cet effet et identifiés comme tels.

Leur localisation évite de les mélanger avec les produits.

Leur évacuation se fait en fin de journée après l'arrêt des opérations de production et après les opérations de nettoyage. Les déchets sont stockés dans des contenants spécifiques dédiés et identifiés en attente de leur évacuation dans la filière de tri.

Une ronde journalière des locaux et équipements (extérieur / intérieur) sera effectuée par le service maintenance. Elle comprendra la vérification de l'intégrité de l'ensemble des contenants à déchets, leur niveau et les respects des consignes de tri.

La zone déchets extérieure sera localisée à proximité du bassin de rétention des eaux d'extinction incendie.

5.12. Effets cumulés avec d'autres projets connus

Conformément aux dispositions de l'article R.122-5 du Code de l'Environnement, l'étude d'impact doit présenter une analyse des effets cumulés du projet avec d'autres projets existants ou approuvés. Ces effets cumulés doivent prendre en compte, le cas échéant, les problèmes environnementaux relatifs à l'utilisation des ressources naturelles et des zones revêtant une importance particulière pour l'environnement susceptibles d'être touchées.

Aucun autre projet n'a été identifié dans l'aire d'étude.

LABORATOIRE GRAVIER LUSSAN	Installations classées pour la protection de L'environnement	RNT - Etude d'impact
-------------------------------	---	----------------------

6. MESURES D'EVITEMENT, DE REDUCTION OU DE COMPENSATION DES EFFETS NEGATIFS NOTABLES DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET MODALITES DE SUIVI

LABORATOIRE GRAVIER LUSSAN	Installations classées pour la protection de L'environnement	RNT - Etude d'impact
-------------------------------	---	----------------------

N°	Thème	Mesure	E, R ou C*	Modalités de suivi et de surveillance	Effets attendus
1	Chantier	Approche HQE du chantier	R	-	Limiter l'impact environnemental
2	Chantier	Etude d'incidence Natura 2000	E	-	Limiter l'impact environnemental
3	Paysage	Aménagement paysagers / Espaces verts Végétalisation pour partie de la toiture du bâtiment administratif conservée	R	Contrôle visuel Entretien des espaces verts	Amélioration de l'impact visuel
4	Paysage	Traitement architectural des façades et de la toiture	R	Contrôle visuel	Amélioration de l'impact visuel
5	Eau	Maintien d'une réserve d'eau brute de 30 m ³ (récupération de l'eau pluviale de toiture)	R	Contrôle visuel	Optimisation du potentiel écologique et utilisation rationnelle de la ressource en eau
6	Faune / Flore Sol / sous- sol	Réduction des risques de pollution et d'incendie pendant la phase chantier	R	-	Réduction de l'impact du chantier sur les milieux naturels
7	Paysage Faune / Flore	Plantations diverses	R	Entretien des espaces verts	Optimisation du potentiel écologique
8	Sol / Sous- sol / Eau	Quai camions et bassin étanche de rétention des eaux d'extinction incendie avec vannes martelières	R	-	Eviter la contamination du milieu naturel

LABORATOIRE GRAVIER LUSSAN	Installations classées pour la protection de L'environnement	RNT - Etude d'impact
-------------------------------	---	----------------------

9	Sol / Sous-sol / Eau	Mise en place de rétention sur les stockages de produits liquides potentiellement polluants	E	Contrôle des rétentions	Eviter la contamination du milieu naturel
10	Eau	Entretien des ouvrages de gestion des eaux pluviales et des eaux d'extinction incendie	R	Entretien régulier	Limiter l'impact sur la qualité du milieu récepteur
11	Air	Contrôle d'étanchéité des installations frigorifiques	E	Contrôles annuels	Limiter les fuites de GESF
12	Air / bruit	Limitation des vitesses sur site et arrêt des moteurs des camions à quais	R	Consignes internes	Réduction des rejets de polluants
13	Energie	Installations de panneaux photovoltaïques	R	Entretien	Limiter la consommation énergétique
14	Faune / Flore Energie	Luminaire à faible consommation (LED) / Détection de présence	R	Entretien régulier	Limiter la consommation énergétique
15	Energie	Isolation adaptée	R	Entretien régulier	Limiter la consommation énergétique
16	Déchets	Mise en place du tri des déchets	R	Registre des déchets	Favoriser le recyclage et la valorisation

LABORATOIRE GRAVIER LUSSAN	Installations classées pour la protection de L'environnement	RNT - Etude d'impact
-------------------------------	---	----------------------

17	Déchets	Aménagement des emplacements des bennes	R	Registre des déchets	Favoriser le recyclage et la valorisation
18	Déchets	Récupération des eaux usées de nettoyage pour traitement hors site vers une filière réglementaire	E	Contrôles réguliers	Eviter la contamination du milieu naturel et de surcharger la STEP communal
19	Sécurité	RIA, poteau incendie extérieur site	R	Contrôles réguliers	Protection du site contre le risque incendie
20	Sécurité	Désenfumage	R	Contrôles réguliers	Protection du site contre le risque incendie
21	Sécurité	Un seul prestataire logistique Skipper	R	-	Limiter les flux de trafic sur site
22	Sécurité	2 réserves incendie de 120 m ³ (bâches)	R	-	Protection du site contre le risque incendie
N°	Thème	Mesure	E, R ou C*	Modalités de suivi et de surveillance	Effets attendus
1	Chantier	Approche HQE du chantier	R	-	Limiter l'impact environnemental

LABORATOIRE GRAVIER LUSSAN	Installations classées pour la protection de L'environnement	RNT - Etude d'impact
-------------------------------	---	----------------------

2	Chantier	Etude d'incidence Natura 2000	E	-	Limiter l'impact environnemental
3	Paysage	Aménagement paysagers / Espaces verts Végétalisation pour partie de la toiture du bâtiment administratif conservée	R	Contrôle visuel Entretien des espaces verts	Amélioration de l'impact visuel
4	Paysage	Traitement architectural des façades et de la toiture	R	Contrôle visuel	Amélioration de l'impact visuel
5	Eau	Maintien d'une réserve d'eau brute de 30 m ³ (récupération de l'eau pluviale de toiture)	R	Contrôle visuel	Optimisation du potentiel écologique et utilisation rationnelle de la ressource en eau
6	Faune / Flore Sol / sous- sol	Réduction des risques de pollution et d'incendie pendant la phase chantier	R	-	Réduction de l'impact du chantier sur les milieux naturels
7	Paysage Faune / Flore	Plantations diverses	R	Entretien des espaces verts	Optimisation du potentiel écologique
8	Sol / Sous- sol / Eau	Quai camions et bassin étanche de rétention des eaux d'extinction incendie avec vannes martelières	R	-	Eviter la contamination du milieu naturel
9	Sol / Sous-sol / Eau	Mise en place de rétention sur les stockages de produits liquides potentiellement polluants	E	Contrôle des rétentions	Eviter la contamination du milieu naturel
10	Eau	Entretien des ouvrages de gestion des eaux pluviales et des eaux d'extinction incendie	R	Entretien régulier	Limiter l'impact sur la qualité du milieu récepteur

LABORATOIRE GRAVIER LUSSAN	Installations classées pour la protection de L'environnement	RNT - Etude d'impact
-------------------------------	---	----------------------

11	Air	Contrôle d'étanchéité des installations frigorifiques	E	Contrôles annuels	Limiter les fuites de GESF
12	Air / bruit	Limitation des vitesses sur site et arrêt des moteurs des camions à quais	R	Consignes internes	Réduction des rejets de polluants
13	Energie	Installations de panneaux photovoltaïques	R	Entretien	Limiter la consommation énergétique
14	Faune / Flore Energie	Luminaire à faible consommation (LED) / Détection de présence	R	Entretien régulier	Limiter la consommation énergétique
15	Energie	Isolation adaptée	R	Entretien régulier	Limiter la consommation énergétique
16	Déchets	Mise en place du tri des déchets	R	Registre des déchets	Favoriser le recyclage et la valorisation
17	Déchets	Aménagement des emplacements des bennes	R	Registre des déchets	Favoriser le recyclage et la valorisation
18	Déchets	Récupération des eaux usées de nettoyage pour traitement hors site vers une filière réglementaire	E	Contrôles réguliers	Eviter la contamination du milieu naturel et de surcharger la STEP communal

LABORATOIRE GRAVIER LUSSAN	Installations classées pour la protection de L'environnement	RNT - Etude d'impact
-------------------------------	---	----------------------

19	Sécurité	RIA, poteau incendie extérieur site	R	Contrôles réguliers	Protection du site contre le risque incendie
20	Sécurité	Désenfumage	R	Contrôles réguliers	Protection du site contre le risque incendie
21	Sécurité	Un seul prestataire logistique Skipper	R	-	Limiter les flux de trafic sur site
22	Sécurité	2 réserves incendie de 120 m ³ (bâches)	R	-	Protection du site contre le risque incendie

LABORATOIRE GRAVIER LUSSAN	Installations classées pour la protection de L'environnement	RNT - Etude d'impact
-------------------------------	---	----------------------

** E = Evitement R = Réduction C = Compensation*

7. VULNERABILITE DU PROJET A DES RISQUES D'ACCIDENTS ET DE CATASTROPHES MAJEURS

7.1. Risques naturels et technologiques

D'après le site Géorisques, la commune de Lussan est concernée par les risques naturels et industriels suivants :

- ✓ Risques naturels
 - Inondation
 - Séisme
 - Mouvements de terrain
 - Retrait gonflement des argiles
 - Feu de forêt
 - Radon
- ✓ Risques technologiques
 - Pollution des sols

7.2. Risques générés par le projet

Le projet LABORATOIRE GRAVIER, objet de la présente étude d'impact, est soumis à autorisation au titre de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement. Les risques générés par ce site sont donc détaillés dans la partie Etude de dangers (PJ n°49) du dossier de demande d'autorisation environnementale associé.

Les éventuels effets dominos y sont détaillés ainsi que leurs incidences négatives notables et les mesures envisagées pour éviter ou réduire les incidences de ces évènements sur l'environnement.

Le risque principal associé à ce projet est le risque incendie dans la zone de conditionnement et stockage (matières premières, conditionnements et produits finis). Ainsi, le LABORATOIRE GRAVIER a mis en place des dispositions constructives et un aménagement intérieur ainsi que des mesures de prévention et de protection qui permettent de limiter l'étendue d'un sinistre et, si toutefois il survenait, de disposer des moyens de défense nécessaires pour l'extinction.

Ce phénomène dangereux ne générerait pas d'effets à l'extérieur du site.

Nous invitons le lecteur à se référer à l'étude de dangers (PJ n°49) pour plus de détails.

8. JUSTIFICATION DU CHOIX DU PROJET

Sans objet.

La présente étude d'impact porte sur le projet d'augmentation des capacités de production du site du LABORATOIRE GRAVIER faisant passer d'un régime déclaratif au titre de la rubrique 2630 à autorisation au titre de la rubrique 3410 k).

9. COMPATIBILITE AVEC LES DOCUMENTS D'URBANISME, SCHEMAS ET PLANS ENVIRONNEMENTAUX

Le projet LABORATOIRE GRAVIER est compatible avec :

- ✓ Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) ;
- ✓ Schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) ;
- ✓ Plan climat air énergie territorial (PCAET) ;
- ✓ Contrat de Rivière ;
- ✓ Plan national de prévention des déchets ;
- ✓ Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) de la région Occitanie ;
- ✓ Plan Départemental de Prévention et de Gestion des Déchets Non-Dangereux ;
- ✓ Schéma de cohérence territoriale (SCoT) ;
- ✓ Plan local d'urbanisme (PLU)
- ✓ Plan de prévention des risques technologiques (PPRT) et plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ;
- ✓ Plan de protection de l'atmosphère (PPA).

LABORATOIRE GRAVIER LUSSAN	Installations classées pour la protection de L'environnement	RNT - Etude d'impact
-------------------------------	---	----------------------

10. POSITION DU PROJET PAR RAPPORT AUX MEILLEURES TECHNIQUES DISPONIBLES

LABORATOIRE GRAVIER entre dans la catégorie des installations IED visées par la rubrique 3410 (fabrication en quantité industrielle par transformation chimique ou biologique de produits organiques).

Le BREF (Draft Reference Document on Best Available Techniques) de référence est le BREF LVOC Chimie organique (Version Novembre 2017).

L'analyse effectuée présente la position de l'installation par rapport aux conclusions sur les MTD (meilleures techniques disponibles) du bref LVOC. L'analyse des MTD's est détaillée en pièce jointe N°57.

LABORATOIRE GRAVIER LUSSAN	Installations classées pour la protection de L'environnement	RNT - Etude d'impact
-------------------------------	---	----------------------

CHAPITRES	MTD	Thématique abordée dans la MTD	Positionnement du site
CONCLUSIONS GENERALES SUR LES MTD			
Surveillance des émissions dans l'air	1	Surveillance des émissions dans l'air provenant des fours / réchauffeurs	Etudié en PJ n°57
Surveillance	2	Surveillance des émissions dans l'air autres que celles provenant des fours / réchauffeurs	Etudié en PJ n°57
Emissions atmosphériques (des fours/réchauffeurs industriels)	3	Réduction d'émissions atmosphériques de CO et de substances imbrulées	Etudié en PJ n°57
Emissions atmosphériques (des fours/réchauffeurs industriels)	4	Réduction d'émissions atmosphériques de NOx et de substances imbrulées	Etudié en PJ n°57
Emissions atmosphériques (des fours/réchauffeurs industriels)	5	Réduction d'émissions de poussières	Etudié en PJ n°57
Emissions atmosphériques (des fours/réchauffeurs industriels)	6	Réduction d'émissions de SO2	Etudié en PJ n°57
Emissions atmosphériques (par utilisation SCR ou SNCR)	7	Réduction d'émissions d'ammoniac	Etudié en PJ n°57
Emissions atmosphériques par autres procédés	8	Réduction de la charge de polluants du flux d'effluents gazeux faisant l'objet du traitement final	Etudié en PJ n°57
Emissions atmosphériques par autres procédés	9	Réduction de la charge de polluants du flux d'effluents gazeux envoyé vers le traitement final pour augment l'efficacité énergétique	Etudié en PJ n°57
Emissions atmosphériques par autres procédés	10	Réduction d'émissions atmosphériques canalisées de composés organiques	Etudié en PJ n°57
Emissions atmosphériques par autres procédés	11	Réduction d'émissions atmosphériques canalisées de poussières	Etudié en PJ n°57
Emissions atmosphériques par autres procédés	12	Réduction d'émissions atmosphériques de SO2 et d'autres gaz acide (HCl ...)	Etudié en PJ n°57
Emissions provenant d'un dispositif d'oxydation thermique	13	Réduction d'émissions atmosphériques de Nox, de CO et de SO2 d'un dispositif thermique	Etudié en PJ n°57
Rejets dans l'eau	14	Réduction du volume des eaux usées, des rejets dans l'eau et de la charge polluante des eaux usées	Etudié en PJ n°57

LABORATOIRE GRAVIER LUSSAN	Installations classées pour la protection de L'environnement	RNT - Etude d'impact
-------------------------------	---	----------------------

Utilisation efficace des ressources	15	Utilisation plus efficace des ressources lorsque des catalyseurs sont utilisés	Etudié en PJ n°57
Utilisation efficace des ressources	16	Utilisation plus efficace des ressources (par réutilisation des solvants organiques)	Etudié en PJ n°57
Résidus	17	Eviter ou réduire la production de déchets destinée à être éliminée	Etudié en PJ n°57
Conditions d'exploitation autres que normales	18	Eviter ou réduire les émissions dues à des dysfonctionnements des équipements	Etudié en PJ n°57
Conditions d'exploitations autres que normales	19	Eviter ou réduire les émissions dans l'air ou dans l'eau lors de conditions d'exploitations autres que normales	Etudié en PJ n°57
CONCLUSIONS SUR LES MTD POUR LA PRODUCTION D'OLEFINES INFERIEURES	20 - 23	-	NON APPLICABLE – Absence de production d'oléfines inférieures
CONCLUSIONS SUR LES MTD POUR LA PRODUCTION DE COMPOSES AROMATIQUES	24 - 30	-	NON APPLICABLE – Absence de production de composés aromatiques
CONCLUSIONS SUR LES MTD POUR LA PRODUCTION D'ETHYLBENZENE ET DE STYRENE	31 - 44	-	NON APPLICABLE – Absence de production d'éthylbenzène et de styrène
CONCLUSIONS SUR LES MTD POUR LA PRODUCTION DE FORMALDEHYDE	31 - 44	-	NON APPLICABLE – Absence de production de formaldéhyde
CONCLUSIONS SUR LES MTD POUR LA PRODUCTION D'OXYDE D'ETHYLENE ET D'ETHYLENE GLYCOLS	45 - 47	-	NON APPLICABLE – Absence de production d'oxyde d'éthylène et d'éthylène glycol
CONCLUSIONS SUR LES MTD POUR LA PRODUCTION DE PHENOL	56 - 60	-	NON APPLICABLE – Absence de production de phénol

LABORATOIRE GRAVIER LUSSAN	Installations classées pour la protection de L'environnement	RNT - Etude d'impact
-------------------------------	---	----------------------

CONCLUSIONS SUR LES MTD POUR LA PRODUCTION D'ETHANOLAMINES	61 - 63	-	NON APPLICABLE – Absence de production d'éthanolamines
CONCLUSIONS SUR LES MTD POUR LA PRODUCTION DE DIISOCYANATE DE TOLUENE ET DE DIISOCYANATE DE DIPHENYLMETHANE	64 - 74	-	NON APPLICABLE – Absence de production diisocyanate de toluène et de diisocyanate de diphenylmethane
CONCLUSIONS SUR LES MTD POUR LA PRODUCTION DE DICHOLOROETHANE ET DE CHLORURE DE VINYLE	75 - 85	-	NON APPLICABLE – Absence de production de dichloroéthane et de chlorure de vinyle
CONCLUSIONS SUR LES MTD POUR LA PRODUCTION DE PEROXYDE D'HYDROGENE	86 - 90	-	NON APPLICABLE – Absence de production de peroxyde d'hydrogène

11. PRESENTATION DES METHODES ET DIFFICULTES RENCONTREES

L'élaboration de ce dossier a demandé une recherche importante d'éléments permettant de définir l'environnement du site, la réalisation de nombreuses études spécifiques pour évaluer l'état initial du site et les incidences du projet ainsi qu'un recueil de données le plus exhaustif possible auprès des organismes concernés.

Les services de l'administration ont par ailleurs été consultés en amont du dépôt du dossier de demande d'autorisation environnementale afin de prendre connaissance des attentes qu'ils pourraient avoir sur la présente étude d'impact.

Aucune difficulté particulière n'a été rencontrée pour préciser la sensibilité du milieu ni pour estimer les impacts potentiels de l'activité, les technologies industrielles, les procédés étant pour la plupart de nature courante et éprouvée.